

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 JUIN 2023

Présent-e-s :

Mme Alexandra SAAS, Présidente

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-présidente

M. Laurent SEYDOUX, Secrétaire

M. Marco SOLARI, Vice-secrétaire

M. Philippe ROCHETIN, Membre du Bureau

M. Sylvain DUPRAZ, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Nicolas LENOIR, Christophe REVERSY, Maxime ROHMER, Denis THORIMBERT, Pierre TORRI, Laurent ULRICH et Barthélémy VON HALLER, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

M. Cédric EPENOY, Conseiller municipal

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patricia MERAD, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2023**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions**
 - a) Sports du 25 mai**
 - b) Environnement et infrastructures du 5 juin**
 - c) Sociale et enfance du 8 juin**

- d) Sécurité du 12 juin
- e) Aménagement et nouveaux quartiers du 12 juin
- f) Finances du 15 juin

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) **D 110-2023 R : Crédit d'engagement de 55 000 F pour l'étude du réaménagement en faveur de la mobilité douce de la Promenade entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates.**
- b) **D 111-2023 R : Crédit d'engagement de 135 000 F pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2023 à Plan-les-Ouates.**
- c) **D 112-2023 R : Crédit d'engagement de 2 350 000 F relatif aux travaux d'aménagement intérieur des locaux de la crèche « La Bistoquette » et à la signature d'un contrat de bail d'une durée de 20 ans, aux Sciers à Plan-les-Ouates.**
- d) **D 114-2023 P : Crédit d'engagement de 30 000 F relatif à la participation de la Commune de Plan-les-Ouates à la réalisation d'une étude directrice pour le Grand Projet Perly.**
- e) **D 115-2023 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 1 060 000 F destiné aux subventions mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates.**
- f) **D 116-2023 P : Crédit d'engagement de 720 000 F pour la réalisation des travaux de rénovation intérieure et d'amélioration de la sécurité des bureaux sis aux 120-122 route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates.**
- g) **D 117-2023 P : Crédit d'engagement de 1 250 000 F pour la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise à Plan-les-Ouates.**
- h) **D 118-2023 P : Crédit d'engagement de 780 000 F pour la réalisation d'une pépinière sur le secteur des Cherpines à Plan-les-Ouates.**
- i) **D 119-2023 P : Crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 F destiné à l'ouverture de deux postes de secrétaires généraux adjoints**

B. Résolution

- a) **R 12-2023 P : Préavis du Conseil municipal sur la mise à jour du Plan Directeur Forestier du Canton de Genève – printemps 2023**

6. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

- a) **M 31-2023 R : Pour optimiser la récupération et le recyclage de l'eau. Arrêtons de la gaspiller !**
- b) **M 32-2023 P : Faire ses courses à vélo à Plan-les-Ouates**
- c) **M 33-2023 P : En faveur de la couverture de la carrière du centre équestre de Plan-les-Ouates**
- d) **M 34-2023 P : Mesures à prendre contre la pratique du harcèlement de toutes natures, dans le cadre des écoles de la Commune de Plan-les-Ouates (et du Canton)**

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

Mme Alexandra Saas, Présidente du Conseil municipal, ouvre la séance à 20h02. elle salue la présence de Mme Monbaron, Maire, ainsi que celles des Conseillers administratifs, des Conseillers municipaux et des représentants du Secrétariat général, ainsi que du public.

La Présidente informe qu'une motion intitulée « Mesures à prendre contre la pratique du harcèlement de toutes natures dans le cadres des écoles de la Commune de Plan-les-Ouates » a été déposée par le groupe PLR. Elle soumet au vote du Conseil municipal la mise à l'ordre du jour de cette motion.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, avec 23 oui, de porter cette motion à l'ordre du jour de ce soir.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MAI 2023

M. Dupraz relève une erreur au niveau des absences. Mme Baillon est conseillère municipale et M. di Giorgio, conseiller municipal.

Ce procès-verbal ne suscite aucune autre remarque, ni correction.

<p>Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2023 est approuvé avec cette correction par 21 oui et 2 abstentions.</p>
--

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

La Présidente précise que le délai référendaire des délibérations qui seront votées ce soir débutera le 29 juin et s'achèvera le 8 septembre 2023.

2.2 Visite du chantier du tram

La Présidente rappelle que la visite du chantier du tram est prévue lundi 26 juin à 18h00. Les inscriptions sont ouvertes auprès de Mme Merad, qui a déjà reçu 6 inscriptions à ce jour.

2.3 Démission de M. Seydoux

La Présidente informe qu'elle a reçu un courrier de démission de M. Seydoux, pour mi-septembre prochain. Ce sera pour lui la dernière séance de Conseil municipal ce soir.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leurs dicastères respectifs.

3.1 Skimboard

Mme Monbaron annonce qu'une présentation de ce nouveau sport (planche de plage) sera organisée les 19 et 20 août aux Cherpines de 10h00 à 17h00. C'est accessible à tous, sans inscription. Il s'agit d'un sport de glisse dans un skimpool.

3.2 Parcours mesuré de l'Escalade

Mme Monbaron annonce que l'inauguration du parcours mesuré de l'Escalade aura lieu le samedi 2 septembre à 12h00 derrière la Mairie, suivie du tour du parcours vers 12h15 avec toutes les personnes présentes intéressées. Il s'agit d'un parcours d'entraînement pour la course de l'Escalade, avec 2 options de dénivelés différents.

3.3 Tablar'Run

Mme Monbaron annonce que la Tablar'Run se déroulera le 3 septembre sur la Butte, avec le grand toboggan.

3.4 Incivilités enregistrées en mai

Mme Monbaron signale 1 cas de déchets, 1 dommage à la propriété (couvert du skatepark fortement endommagé), 1 incendie et 1 vol, soit 4 incivilités au total.

3.5 Contrat de sécurité (CLS)

Mme Monbaron informe qu'un contrôle radar a été réalisé le 23 mai à la route de St-Julien 198, avec 5 agents de la police cantonale et 2 agents de la police municipale. 1'131 véhicules ont été contrôlés, 37 infractions ont été constatées et 11 interceptions ont été faites.

3.6 8, chemin de Vers

Mme Monbaron annonce que des mesures ont été prise à la suite des doléances d'habitants du 8, chemin de Vers. La situation s'est améliorée. Nous n'avons plus de constats d'incivilités ni de doléances. La situation de l'appartement problématique est réglée.

3.7 SDF à la place des Aviateurs et aux alentours

Mme Monbaron informe que plusieurs SDF ont été signalés sur la place des Aviateurs et alentour. Ceux-ci ne commettent pas de délits et sont calmes. Au vu de leur situation précaire, des mesures pour accompagner ceux qui le souhaitent ont été prises en coordination avec le SASJ.

3.8 Cambriolages en mai

Mme Monbaron signale 4 cambriolages en mai, 3 villas et 1 cave. Cela porte le total au 30 mai à 19, contre 21 en 2022 pour la même période.

3.9 PLQ Cherpines

Mme Monbaron annonce que le PLQ d'ensemble des Cherpines, second PLQ du périmètre, est désormais entré en enquête technique. Cela signifie que le dossier est finalisé et a été transmis à tous les services du Canton pour qu'ils puissent faire leurs remarques et demandes de modification. L'enquête publique est désormais prévue en début d'année 2024, puis viendra une procédure d'opposition, pour une adoption fin 2024. Ce PLQ est un PLQ de nouvelle génération, à « trous ». Des PLQ de détail devront ainsi être réalisés dans chacune des pièces urbaines avant de pouvoir déposer des autorisations de construire. Néanmoins, ce PLQ est important car il fixe définitivement la densité du périmètre et répartit les droits à bâtir dans les différentes pièces urbaines. Une fois entrée en force, la réalisation des équipements publics pourra démarrer, avec, pour Plan-les-Ouates, le périmètre des équipements sportifs et culturels de la pièce D.

3.10 PLQ Rolliet

Mme Monbaron annonce que les dépôts d'autorisation de construire sur ce PLQ se poursuivent. Ce sont désormais les bâtiments H1 et J qui ont été déposés début juin en autorisation. Ces

bâtiments sont les deux seuls bâtiments d'activités en bordure de la route de Base. Ils accueilleront un EMS, une résidence seniors, un pôle santé-social, des surfaces commerciales en rez-de-chaussée ainsi que des locaux pour le service social de la Commune et le futur poste de police municipale. La livraison de ces bâtiments est prévue en 2027.

La Fondation Emma Kammacher a elle aussi déposé son autorisation de construire pour le bâtiment G2. Ce sont un peu plus d'une cinquantaine de logements LUP HBM qui seront réalisés au même horizon 2027.

En parallèle, l'autorisation de construire des deux immeubles de la Commune F et H2 va être déposée d'ici la fin du mois. Pour rappel, ce sont plus de 200 logements qui sont prévus dont 50 environ pour un IEPA, 50 PPE et 150 logements locatifs en loyer libre. Les livraisons sont également prévues en 2027.

3.11 Travaux de la Promenade tordue

M. Rodriguez rappelle que les travaux sur la Promenade tordue débuteront le 1^{er} juillet. Le chantier sera probablement installé quelques jours avant.

3.12 Contrats d'achat d'électricité pour les communes

M. Rodriguez informe qu'une discussion est en cours avec l'ACG au sujet des contrats d'achat l'électricité. Les SIG proposent de nouvelles solutions pour un marché global pour les communes éligibles. Il reviendra en septembre avec plus d'information à ce sujet.

3.13 Extinction de luminaires

M. Rodriguez signale que les fusibles de certains luminaires ont été enlevés. Un tour de toute la commune a été fait pour affiner ces extinctions, en prévision du Plan Lumière qui aboutira au cours de cet automne. Des fusibles seront réinstallés sur certains sites, pour éviter que certains chemins ne soient pas trop sombres la nuit.

3.14 Mail 2000

M. Rodriguez informe que 2 sites avec des tables de pique-nique ont été installés, avec des ombrages réalisés par les services communaux. 2 poubelles avec capteurs solaires ont également été posées pour test. Une 3^{ème} a été installée à la place des Aviateurs. Cela nous permettra de voir s'il convient d'aller de l'avant avec ce type de poubelles. Un sondage est organisé avec un QR code sur les poubelles pour savoir si cela convient à la population.

3.15 Livraison de tables pour la Fête des voisins

M. Rodriguez informe qu'entre 2022 et 2023, 16 livraisons ont chaque fois été faites. En 2023, il s'est agi de 68 tables, 136 bancs et 13 tentes. Ces prestations sont entièrement gratuites et très appréciées.

3.16 Nouvelle collaboratrice au Service des Espaces Verts

M. Rodriguez informe qu'une nouvelle collaboratrice rejoindra le Service des Espaces Verts le 1^{er} juillet. Il se réjouit de voir à nouveau une femme au sein de ce service.

3.17 Forêt de Plan-les-Ouates - Lancy

M. Rodriguez informe que des travaux de sécurisation et de replantation auront lieu dans la forêt de Plan-les-Ouates – Lancy cet été.

3.18 Containers des jardins familiaux

M. Rodriguez répond à M. Thorimbert qui s'étonnait que les containers des jardins familiaux ne soient pas rentrés. L'emplacement de ces containers, près du rond-point, est en accord total avec la Commune, à la suite de discussions en 2018, afin de pallier les débordements fréquents de la déchetterie qui se trouve juste en face. Les containers ne se trouvent pas sur le domaine public mais nous demanderons aux jardins familiaux d'envisager un aménagement un peu plus esthétique.

3.19 Panneau envahi par la végétation

M. Rodriguez répond à la question de M. Solari : le nécessaire a été fait pour que le panneau soit dégagé de la végétation.

3.20 Véhicules sur la piste cyclable du chemin du Pont-du-Centenaire

M. Rodriguez répond à une autre question de M. Solari : ce sujet est dans les mains du consortium qui s'occupe des travaux aux alentours du skate-park et de cette piste cyclable. Il est difficile d'installer un obstacle physique, mais ils feront en sorte que cela ne se reproduise pas.

3.21 Flyer de Sport'ouvertes

Mme Monbaron répond à une question de Mme Rüegger qui avait relevé l'absence de femmes sur les photos de ce flyer : le service Sports s'en excuse ; il est en général attentif à cet équilibre. Des problèmes ont été rencontrés avec le prestataire qui sera remplacé l'année prochaine. Ils tiendront bien entendu compte de cette remarque pour que les femmes et les jeunes filles soient visibles. Le message sera également transmis aux photographes, qui ont rapporté beaucoup plus d'images d'hommes que de femmes cette année.

3.22 Bilan de la prolongation de l'ouverture de la patinoire

Mme Monbaron répond encore à une question de M. Solari : la prolongation pendant les vacances de février a rencontré un vif succès. La patinoire a reçu les enfants du camp de Caritas, animé par le Hockey club de Plan-les-Ouates notamment. En moyenne, une centaine de personnes ont fréquenté la patinoire chaque jour durant cette période. Mme Monbaron fera part du bilan énergétique lors d'une prochaine séance.

3.23 Inauguration du Hameau de Noé 2

M. Magnin annonce que l'inauguration du Hameau de Noé 2 a eu lieu aujourd'hui à midi, en présence de la presse, de la radio et de la télévision. Cette parcelle a été mise à disposition à la suite d'une motion demandant de trouver un lieu pour les studios qui n'étaient pas utilisés. La Hameau de Noé a été déplacé et une 3^{ème} parcelle a été trouvée.

3.24 Attestations d'apprentissage de français

M. Magnin informe que les attestations d'apprentissage ont été remises aujourd'hui aux 34 personnes expatriées qui ont participé aux ateliers de français. Ce fut un moment festif avec de nombreux enfants qui accompagnaient leurs parents.

3.25 Canicule – suivi des aînés

M. Magnin informe que les aînés ont été contactés pour savoir s'ils souhaitent un suivi pendant les périodes de canicule, ce qui est le cas pour une vingtaine de personnes qui ont répondu favorablement. Nous aurons pour la 1^{ère} fois une salle tempérée aux Blés d'Or, qui ouvrira en cas de canicule, pour offrir un moment de fraîcheur aux personnes qui le souhaitent. M. Magnin

remercie le service de l'action sociale et le service des constructions pour avoir mené à bien ce projet.

3.26 Intégra'Sciers

M. Magnin annonce que ce nouveau programme a eu lieu le 17 juin dernier ; il s'agit d'un repas communautaire qui permet aux nouveaux habitants de se rencontrer. Cet événement a remporté un beau succès.

3.27 Agenda

M. Magnin annonce les événements suivants :

- 8 août : Nuit traditionnelle à la colonie Arc-en-Ciel
- 28 juin : Fête des 8P
- 30 juin : Fête des écoles. La population sera sollicitée pour apporter sa propre vaisselle afin de limiter au maximum les déchets et les partenaires sont invités à éviter de distribuer des bouteilles en PET

3.28 Réorganisation du service culturel

M. Magnin annonce qu'une nouvelle responsable de service a été engagée le 1^{er} mai dernier. Tout se passe très bien au niveau des relations dans le groupe et des prestations à la population.

3.29 Délégation des employées de la Commune

M. Magnin informe que lui-même et M. Kellerhals ont reçu hier une délégation des employées de la Commune, hors commission du personnel, afin de répondre à certaines revendications, légitimes ou non, en lien avec la manifestation féminine qui a eu lieu le 14 juin. Personnellement, M. Magnin a refusé de répondre à toutes les sollicitations des syndicats ; il tient en effet à ce que les problèmes éventuels se règlent entre employé et employeur, dans un cadre de confiance et de collaboration. La délégation a bien compris cette position.

3.30 Fête des tout-petits

M. Magnin annonce que la 1^{ère} fête des tout-petits a eu lieu le 16 juin. Plus de 450 enfants étaient présents pour un total d'environ 800 personnes, devant la crèche au Vélodrome. Le temps était magnifique et le public ravi. Cette manifestation sera reconduite ces prochaines années. L'objectif est de permettre au service de la petite enfance, aux divers collaborateurs et aux parents d'échanger dans un cadre festif, autour d'un pique-nique partagé.

3.31 Crèches du Rolliet

M. Magnin annonce que les projets de crèches ont été validés par le SASAJ (Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour).

3.32 Service minimum le 14 juin

M. Magnin informe que le Conseil administratif a demandé un service minimum dans les institutions pour la petite enfance pendant la journée du 14 juin. Cela a bien fonctionné et il remercie les personnes qui ont assuré ce service minimum.

3.33 Saison culturelle

M. Magnin annonce un bilan très positif de la dernière saison culturelle, avec plus de 6000 spectateurs au total, ce qui est un record. La nouvelle saison a été présentée, en salle comble.

3.34 Agenda culturel

M. Magnin annonce

- 26 -27 août : Journées portes ouvertes à La julienne
- 23 juin : Fête de la Musique, sur l'esplanade et à la salle communale.
- 19 juin – 13 août : Exposition du collectif Galta sur le mail, pour mettre en valeur le patrimoine ancien
- Dès le 9 juillet : Un été en plein air

3.35 Casquettes FC PLO

M. Magnin annonce que les casquettes créées par le FC PLO pour les juniors et pour le staff sont disponibles sur commande au prix de CHF 20.-.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à e)

a) Sports du 25 mai

Mme Dubois donne lecture de ces rapports qui n'appellent aucune remarque.

b) Environnement et infrastructures du 5 juin

M. Rochetin donne lecture de ces rapports qui n'appellent aucune remarque.

c) Sociale et enfance du 8 juin

Mme Ferri donne lecture de ces rapports qui n'appellent aucune remarque.

d) Sécurité du 12 juin

Mme de Mitri donne lecture de ces rapports qui n'appellent aucune remarque.

e) Aménagement et nouveaux quartiers du 12 juin

M. Seydoux donne lecture de ces rapports qui n'appellent aucune remarque.

f) Finances du 15 juin

M. Reversy donne lecture de ces rapports qui n'appellent aucune remarque.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) **D 110-2023 R : Crédit d'engagement de 55 000 F pour l'étude du réaménagement en faveur de la mobilité douce de la Promenade entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates.**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 110-2023 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 23 mai 2023. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 16 juin 2023, a préavisé

favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances, qui a également émis un préavis favorable à l'unanimité dans sa séance du 15 juin 2023.

M. Rodriguez revient sur les questions qui ont été posées à la commission Finances. Le coût global des aménagements de la colonne vertébrale de mobilité douce sera défini par les différentes études. Le prolongement du mail 2000, qui faisait partie du Plan local de quartier, a coûté CHF 2 mios, l'étude de la promenade qui nous occupe ce soir est de CHF 55'000.- et sa réalisation sera probablement de l'ordre de CHF 350'000.-, la réalisation de la traversée du chemin de Vers coûtera CHF 182'000.- (voté lors de la dernière législature), le réaménagement de la Promenade tordue sera de CHF 510'000.-, le concours de la passerelle s'élève à CHF 390'000.- pour un coût estimé de réalisation de CHF 3 mios, pour lesquels une subvention de CHF 1,5 mio nous sera octroyée (projet d'agglomération).

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 110-2023 R par 23 voix, soit à l'unanimité.

b) D 111-2023 R : Crédit d'engagement de 135 000 F pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2023 à Plan-les-Ouates.

La Présidente rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 111-2023 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 23 mai 2023. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 5 juin 2023, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances, qui a également émis un préavis favorable à l'unanimité dans sa séance du 15 juin 2023.

M. Thorimbert remarque qu'il avait signalé que la barrière et les petits rebords aménagés au bout de la route des Chevaliers-de-Malte sont pénalisants pour les cycliste et les PMR. M. Rodriguez s'était engagé à étudier ce problème et c'est chose faite. Il est satisfait et votera ce crédit.

En l'absence d'autres interventions, **La Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 111-2023 R par 23 voix, soit à l'unanimité.

c) D 112-2023 R : Crédit d'engagement de 2 350 000 F relatif aux travaux d'aménagement intérieur des locaux de la crèche « La Bistoquette » et à la signature d'un contrat de bail d'une durée de 20 ans, aux Sciers à Plan-les-Ouates.

La Présidente rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 112-2023 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 23 mai 2023. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 5 juin 2023, a préavisé favorablement à l'unanimité, en commission Sociale et enfance qui, dans sa séance du 8 juin, a émis un préavis favorable à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances, qui a également émis un préavis favorable à l'unanimité dans sa séance du 15 juin 2023.

En l'absence d'interventions, **La Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 112-2023 R par 23 voix, soit à l'unanimité.

M. Magnin remercie le Conseil municipal pour ce vote favorable qui nous permet d'avancer rapidement sur les 3 projets de crèche.

d) D 114-2023 P : Crédit d'engagement de 30 000 F relatif à la participation de la Commune de Plan-les-Ouates à la réalisation d'une étude directrice pour le Grand Projet Perly.

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 114-2023 P (annexe 4), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron confirme qu'une étude directrice est lancée à Perly, dont le territoire se verra également densifié. En tout, les extensions en zone agricole de l'ensemble du projet de Perly se montent à une superficie de 54 hectares, dont 12 hectares d'activités et au moins 4'200 logements. Elle a proposé que Plan-les-Ouates participe financièrement à cette étude, ce qui nous permettra également de prendre part aux discussions. 3 parcelles du plan directeur sont situées sur notre commune ; l'une appartient à des privés, une autre est du domaine public communal (chemin du Pré-Berghem) et la 3^{ème} appartient à l'OFROU (Office fédéral des routes). Le Conseil administratif invite les Conseillers municipaux à voter cette délibération. La participation est de 30%, soit CHF 30'000.-, et permettra de faire valoir notre point de vue et d'être informés des futurs développements.

La Présidente informe que le Bureau préconise le vote sur le siège de cette délibération.

En l'absence d'autres interventions, **La Présidente** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le projet de délibération D 114-2023 P par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

e) D 115-2023 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 1 060 000 F destiné aux subventions mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates.

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 115-2023 P (annexe 5), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que notre Commune participe depuis plusieurs années aux efforts pour la mobilité douce, notamment via des subventions, qui ont été budgétées à CHF 220'000.- pour 2023 (TPG, CFF). Il n'avait alors pas été tenu compte de la motion M 30A-2022 « Promotion de la mobilité en transports publics », acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 13 décembre 2022, qui demandait au Conseil administratif de proposer à tous les habitants de la commune un abonnement UNIRESO annuel avec une subvention de CHF 300.- et d'offrir également une subvention équivalente à ceux qui préféreraient opter pour un abonnement général CFF (qui inclut UNIRESO). En parallèle, les subventions pour l'achat de vélos, vélos électriques et vélos-cargos demeurent au même niveau depuis 2020. Afin de prévenir les dépassements, une estimation de la demande a été réalisée, et il en ressort que nous avons besoin de CHF 1'030'000.- pour les abonnements TPG et CFF et de CHF 30'000.- pour les autres subventions mobilité. Les chiffres de fréquentation des TPG sont arrivés hier. Les montées et descentes aux différents arrêts de la commune ont augmenté de 5'831 entre janvier 2022 et janvier 2023. En février, la hausse était de 6'666, en mars de 7'525, en avril de 9'649 et en mai de 7'429. Ces chiffres seront encore analysés de manière plus précise, notamment en fonction des différents arrêts, et seront détaillés en

commission. Cette délibération est la conséquence de la motion susmentionnée, qui a été acceptée à l'unanimité.

La Présidente informe que le Bureau préconise un renvoi en séance de la commission Finances de cette délibération.

M. Dupraz propose de voter cette délibération sur le siège, puisque la motion avait été acceptée à l'unanimité.

M. Rochetin se dit satisfait que nos magistrats aient accepté d'entrer en matière sur cette motion. Le PLR préconise également un vote sur le siège.

M. von Haller se réjouit également de cette motion verte.

En l'absence d'autres interventions, et comme l'assemblée préconise un vote sur le siège, la **Présidente** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le projet de délibération D 115-2023 P par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez remercie le PDC de la précédente législature, ainsi que le groupe des Verts qui a repris certains éléments et tous les autres groupes pour avoir voté cette motion, très importante.

f) **D 116-2023 P : Crédit d'engagement de 720 000 F pour la réalisation des travaux de rénovation intérieure et d'amélioration de la sécurité des bureaux sis aux 120-122 route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates.**

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 116-2023 P (annexe 6), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que la Commune est propriétaire du bâtiment du 122 route de St-Julien, qui se trouve être une ancienne maison (Maison Troger), ainsi que du rez-de-chaussée du bâtiment voisin, n°120, qui a été construit dans les années 90. La décision a été prise, dans le cadre de la mise en œuvre du projet des « roclades des services de l'administration », de déplacer dans ces locaux, le service financier ainsi que deux secteurs du service de l'administration générale (la communication et la promotion économique). Ainsi, le service des ressources humaines a quant à lui été déplacé dans la partie du 120 route de St-Julien afin de disposer de suffisamment d'espace pour le fonctionnement de ce dernier. Cette situation nous permettra d'effectuer une rénovation et une amélioration de la sécurité des locaux du 122 en premier lieu, puis d'intervenir sur la partie du 120 avec un déménagement ponctuel des bureaux des ressources humaines. Le crédit d'engagement qui est présenté propose la réalisation des travaux de rénovation intérieure des locaux et l'amélioration de la sécurité du bâtiment aux 120 et 122 route de Saint-Julien. L'OCEN a été interrogé sur une amélioration de l'enveloppe thermique du bâtiment. Au regard de la loi sur l'énergie, il nous serait demandé de nous mettre en conformité sur ces aspects et donc de mettre en place des capteurs solaires en toiture ainsi que de revoir la production de chaleur. Nous avons également consulté le service des monuments et des sites. Il ressort en outre de l'audit de sécurité qu'il convient de compartimenter la cage d'escalier, d'inverser le sens d'ouverture de toutes les portes, de mettre en place une signalisation et de compartimenter également les locaux de chaufferie et d'y installer des portes anti-feu. Un travail doit également être fait au niveau de l'acoustique ; en effet le seuil de bruit est dépassé. Le coût de ces travaux s'élève à CHF 459'600.-, celui du déménagement à CHF 113'000.-, les honoraires et études sont à CHF 9'000.- et les divers et imprévus à CHF 78'390.-, pour un total HT de 659'990.- et un total TTC arrondi de 720'000.-.

Il n'y aura pas d'honoraires d'architecte ni de coordination des travaux ; ces prestations seront faites en interne. Cela représente une économie de CHF 125'000.- TTC.

La Présidente informe que le Bureau préconise un renvoi en séance des commissions Environnement et infrastructures et Finances de cette délibération.

M. Thorimbert soutient le renvoi en commissions, malgré qu'il ne puisse pas y être présent. Il souhaite que le Conseil administratif présente à cette occasion tous les déménagements prévus dans les 5 à 6 ans à venir. Ceux-ci coûtent relativement cher, en raison des différentes mises en conformité nécessaires. Il souhaite également connaître les augmentations de personnel prévues. Il pense que les différents déménagements pourraient peut-être être rationalisés.

M. Magnin remarque que les perspectives 2030 ont été présentées en commission Finances, avec l'augmentation probable des effectifs de l'administration et les locaux nécessaires. Des solutions avec des rocares ont été élaborées pour trouver de la place pour tout le monde. Des retards ont cependant été pris, et nous devons faire relativement vite pour les locaux en question dans cette délibération. Les nouveaux collaborateurs arrivent. A titre personnel, il estime qu'il convient cependant de trouver une situation pérenne sur les 10-15 ans à venir, et il rejoint les propos de M. Thorimbert.

En l'absence d'autres interventions, **La Présidente** soumet au vote le renvoi en commissions Environnement et infrastructures et Finances de cette délibération.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commissions Environnement et infrastructures et Finances du projet de délibération D 116-2023 P par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

g) D 117-2023 P : Crédit d'engagement de 1 250 000 F pour la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise à Plan-les-Ouates.

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 117-2023 P (annexe 7), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que ces travaux sont inscrits dans la planification de la Commune. Un important transit est constaté sur la route de la Galaise, qui relie la route de St-Julien à la route de Base. Afin d'assurer la sécurité et le confort des piétons et des cyclistes sur la route de la Galaise et de favoriser un report modal sur la mobilité douce des collaborateurs et collaboratrices de la ZIPLO, un aménagement spécifique a été élaboré conformément au Plan Directeur des Chemins pour Piétons N° 29'873 et au Schéma Directeur du Réseau Cyclable de la Commune de Plan-les-Ouates, adoptés par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013. Le crédit d'engagement qui est présenté prévoit la réalisation de cet aménagement, qui comprend la création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la route de la Galaise côté autoroute, avec des gabarits différents en montée ou en descente, l'aménagement d'un trottoir et de nouvelles traversées piétonnes, ainsi que le prolongement d'une voie de circulation. La mobilité individuelle motorisée sera fluidifiée avec le déplacement d'un arrêt de bus et une voie sera ajoutée dans le sens de la montée, pour désencombrer le carrefour sur la route de St-Julien. Les travaux de génie civil se montent à CHF 658'474.05, les aménagements paysagers à CHF 129'400.00, les honoraires à CHF 229'010.90, les frais, émoluments et imprévus à CHF 131'040.00 CHF, la TVA à CHF 92'390.30, pour un total TTC arrondi de CHF 1'250'000.00.

La Présidente informe que le Bureau préconise un renvoi en séance des commissions Environnement et infrastructures et Finances de cette délibération.

En l'absence d'interventions, **La Présidente** soumet au vote le renvoi en commissions Environnement et infrastructures et Finances de cette délibération.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commissions Environnement et infrastructures et Finances du projet de délibération D 117-2023 P par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

h) D 118-2023 P : Crédit d'engagement de 780 000 F pour la réalisation d'une pépinière sur le secteur des Cherpines à Plan-les-Ouates.

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 118-2023 P (annexe 8), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que la motion M 05-2021 a été votée à l'unanimité. Elle invite le Conseil administratif à étudier et anticiper l'arborisation du futur quartier des Cherpines et du Rolliet. L'idée est de créer une pépinière et de cultiver des arbres à proximité, ce qui est une plus-value logistique et de résilience de ces futurs végétaux. Cela permettra également à la Commune de produire des arbres supplémentaires pour ses besoins, entre autres pour le futur Parc des Charrottons (2ème partie des Cherpines), et d'autres aménagements gérés par le Service de l'environnement et des espaces verts. Lors de la création de grands quartiers, on peut être confrontés au problème de rupture de stock d'arbres et devoir faire venir des végétaux de très loin (Allemagne du nord ou Pays-Bas par exemple). Une production local pallie ce problème. La production prévue est d'environ 900 arbres, sur une parcelle communale aux Cherpines, à côté du chemin des Charrottons. Les essences seront différentes. Pour la culture proprement dite, seules quelques entreprises sont en mesure de répondre à l'appel d'offre. Pour ce qui concerne l'arrosage, l'eau du bassin de rétention à ciel ouvert qui a été créé pourra être utilisée, selon la saison. Le coût pour les travaux préparatoires et la gestion des plantations selon le label bio, se monte au total à CHF 780'000.- TTC. Ce sera la plus grande pépinière urbaine du canton.

La Présidente informe que le Bureau préconise un renvoi en séance des commissions Environnement et infrastructures et Finances de cette délibération.

En l'absence d'interventions, **La Présidente** soumet au vote le renvoi en commissions Environnement et infrastructures et Finances de cette délibération.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commissions Environnement et infrastructures et Finances du projet de délibération D 118-2023 P par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

i) D 119-2023 P : Crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 F destiné à l'ouverture de deux postes de secrétaires généraux adjoints

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 119-2023 P (annexe 9), laquelle est acceptée par 22 voix pour et 1 refus.

M. Magnin rappelle que ces 2 postes de SGA avaient été proposés dans le cadre du budget 2023 et le Conseil municipal avait estimé que des informations supplémentaires étaient nécessaires et avait proposé de revenir sur cette question plus tard pour avoir le temps de la réflexion et des compléments d'information. Le Conseil administratif préconise le renvoi en commission Finances de cette délibération.

La Présidente informe que le Bureau préconise également un renvoi en séance de la commission Finances de cette délibération.

M. Dupraz fait part de son étonnement quant aux offres d'emploi publiées sur Jobup, alors que la délibération arrive maintenant au Conseil municipal, d'autant plus qu'il s'agit de CHF 100'000.- pour les 3 derniers mois de l'année, ce qui représente un budget annuel de CHF 400'000.-. Il reste

sceptique malgré les explications techniques fournies pour la création de ces postes de cadres supérieurs.

M. Seydoux rappelle que pour lui et son groupe, l'ajout de cette couche hiérarchique supplémentaire posera un certain nombre de problèmes dans l'organisation de la Commune. D'autant plus qu'il a l'impression de se retrouver 20 ans plus tôt, lorsqu'une commission ad hoc travaillait sur le règlement du personnel et que 3 chefs de service étaient nouvellement engagés. Des problèmes hiérarchiques et de positionnement avaient alors surgi. Ladite commission avait ensuite auditionné le personnel, à huis clos, sans la participation du Conseil administratif ni du secrétaire général, pour bien comprendre le fonctionnement de l'administration. La commission a rendu un rapport final et une proposition. Il préconise de procéder de la sorte aujourd'hui. Les fonctions de secrétaire général adjoint ont des implications importantes et délicates, tant pour les rapports avec le personnel qu'avec le Conseil administratif, et cette décision n'est pas anodine.

M. Favre constate que notre Mairie fonctionne bien. Tous les points des ordres du jour du Conseil municipal sont parfaitement bien préparés. La Mairie doit être considérée comme une entreprise ; une réflexion complémentaire montre peut-être que cela peut être encore mieux à l'avenir, mais pour l'instant, il a l'impression que tout va bien.

M. Rochetin se réjouit de débattre de ce sujet en commission Finances et il apprécie l'analyse de M. Seydoux et sa proposition de consulter le personnel à huis clos. La situation a probablement évolué et certains points doivent probablement être remis à jour.

M. Seydoux précise que c'est la méthode de travail qu'il préconise, pas le résultat.

En l'absence d'autres interventions, **La Présidente** soumet au vote le renvoi en commission Finances de cette délibération.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Finances du projet de délibération D 119-2023 P par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

B. Résolution

a) R 12-2023 P : Préavis du Conseil municipal sur la mise à jour du Plan Directeur Forestier du Canton de Genève – printemps 2023

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération R 07-2021 P (annexe 10). Celle-ci est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que ce sujet a été traité en commission Aménagement et nouveaux quartiers et le Conseil administratif avait alors informé de ce dépôt de résolution. Nous avons 30 jours pour nous prononcer et avons reçu le document le 27 mai dernier. Il convient donc au Conseil municipal de se prononcer ce soir. Les plans directeurs forestiers définissent plusieurs fonctions qui sont attribuées à l'ensemble des massifs forestiers, et sa mise à jour a permis de redéfinir cette objectifs stratégiques qui s'alignent sur 3 lignes de force : Structurons le territoire, Préparons les forêts de demain et Promenons-nous dans les bois. 17 fiches de mesures accompagnent ces lignes de force majeures. En soi, c'est en accord avec la philosophie de la Commune par rapport aux forêts. Il y a néanmoins un problème dans le secteur des Sciens pour ce qui concerne la bande forestière située entre l'autoroute de contournement et le quartier des Sciens, qui est aujourd'hui passée en zone bois et forêt. Comme de nombreuses zones de ce type en bordure d'autoroutes. Une distance de 20m doit être respectée par rapport à la limite forestière pour toute nouvelle construction. Or, nous avons différents projets en cours à proximité, dont certains sont prévus dans les planifications depuis de très nombreuses années. Par exemple, la passerelle de mobilité douce des Sciens, prévue

dans le plan localisé de quartier des Sciers, ne pourra pas être réalisée car elle est prévue à moins de 20m de la limite forestière. De plus, la création du cheminement piétonnier prévu pour relier le chemin du Sapay et celui de l'Essartage, qui est en fait l'ancien parking des jardins familiaux, a été refusé par le Canton, raison pour laquelle nous sommes maintenant au tribunal avec le Canton. D'autre part, il manque certains équipements dans le quartier des Sciers pour la vie sociale et l'ancienne cabane des jardins familiaux est prévue d'être transformée en centre d'animation. Ces 3 éléments nous conduisent à devoir nous positionner négativement pour ce plan directeur forestier. Ces distances à la lisière posent également un problème à d'autres communes, même sur les communes dites agricoles. Pour ces motifs, le Conseil administratif recommande au Conseil municipal de voter cette résolution qui refuse le plan directeur forestier. La commission Aménagement et nouveaux quartiers s'est positionnée en faveur de cette résolution.

La Présidente confirme que cette résolution a été présentée en commission Aménagement et nouveaux quartiers, qui a émis dans sa séance du juin 2023 un préavis favorable à l'unanimité.

M. Thorimbert remarque qu'il peut paraître surprenant que la Commune s'oppose à un plan cantonal qui vise à épargner les forêts. Il soutient la proposition du Conseil administratif et l'invite à accompagner ce projet de résolution de sa forte désapprobation quant à la méthode et notamment du délai de 30 jours pour réagir, d'autant plus qu'il n'y a pas eu consultation préalable et que des questions restent sans réponse. Certains points laissent à penser que le Canton se réserve la possibilité de construire à certains endroits. Il estime que, même si cette procédure est légale, elle n'est pas correcte. Il remercie l'administration pour le grand travail effectué, via une task force spécialement mise en place. Nous n'avons cependant pas eu le temps ni le recul pour nous pencher sur la question de manière approfondie. Il invite donc le Conseil administratif à se plaindre de la procédure et de saisir l'ACG pour dénoncer ces faits, et les 3 députés de PLO au Grand Conseil à préparer un projet de loi qui changerait cette situation de délai de 30 jours à la veille des vacances.

M. Seydoux rejoint les propos de M. Thorimbert. Le Conseil d'Etat parle de collaboration et de concertation et notre Conseil administratif n'a même pas été consulté pour ce sujet et n'a pas eu le temps nécessaire pour faire des remarques. Il y a un vrai problème de méthode. M. Seydoux estime que le procédé est inacceptable et il soutient cette résolution qui refuse ce plan directeur forestier.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la résolution R 12-2023 à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

6. PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

a) **M 31-2023 R : Pour optimiser la récupération et le recyclage de l'eau. Arrêtons de la gaspiller !**

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a voté l'entrée en matière de la motion M 31-2023 (annexe 11) le 23 mai 2023. Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis dans sa séance du 5 juin 2023 un préavis favorable par 7 oui et 1 abstention, sous réserve de l'amendement demandé.

M. Solari précise le motif de son abstention en commission Environnement et infrastructures, qui n'est pas lié au fond, auquel il est très sensible, mais à la forme. En effet, il déplore une absence de rigueur dans l'écriture, le flou magmatique du questionnement initial qui se perd dans des

réponses diffuses et multiples, ainsi que la faiblesse argumentative. Il s'abstiendra ce soir également.

La Présidente précise que la commission a proposé un amendement au point 1 des « Invite » avec l'ajout suivant : « ... de récupérer l'eau dans les réalisations nouvelles ou des rénovations des bâtiments du patrimoine administratif et financier, afin de ... » et soumet au vote du Conseil municipal l'amendement proposé, qui est accepté avec 21 oui et 2 abstentions.

La Présidente soumet maintenant cette motion au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la motion M 31-2023 R, avec 21 oui et 2 abstentions.
--

Mme de Mitri estime que le fond est plus important que la forme.

b) M 32-2023 P : Faire ses courses à vélo à Plan-les-Ouates

M. Reversy, motionnaire, donne lecture de l'introduction de la motion.

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal l'entrée en matière de la motion M 32-2023 P (annexe 12), qui est acceptée avec 23 oui, soit à l'unanimité.

M. Reversy donne lecture de l'exposé des motifs.

M. Rodriguez remarque que les images illustrent parfaitement la situation des vélos sur ce périmètre. Il précise que ce site est issu du plan localisé de quartier de 1994, avec 36 places de parc pour les activités commerciales et 30 places au-dessus. A cette époque, on ne pensait pas à réaliser des places pour les 2-roues. Il convient d'étudier et d'analyser les propositions de cette motion, étant donné que certaines d'entre elles concernent le domaine public cantonal. L'avantage de cette motion et de pouvoir aller à la rencontre des commerçants et du propriétaire, car il s'agit d'un droit de superficie, pour que quelque chose soit réellement entrepris. C'est en effet à l'ensemble des commerçants de mettre en place le nécessaire pour pouvoir accueillir les 2-roues motorisés ainsi que les vélos, en toute sécurité, et pourquoi pas, transformer 2 places de stationnement en surface. Il accueille très favorablement cette motion qui permettra dans un premier temps d'étudier ce qui est possible, puis de mettre le propriétaire devant ses responsabilités pour que le nécessaire soit fait

Mme Soulier remarque que c'est déjà l'anarchie avec les voitures, parce qu'il n'y a pas assez de places de stationnement. Elle estime qu'il ne faut pas sacrifier encore des places pour les voitures, il y a assez d'espace pour accueillir les 2-roues.

M. Torri connaît parfaitement bien la situation, en tant que cycliste. Il est parfois gêné de gêner les autres, mais il est difficile de faire autrement.

M. Reversy précise à l'intention de Mme Soulier que la motion ne prévoit absolument pas de supprimer des places de stationnement pour les voitures, elle demande que des places pour les 2-roues soient installées.

M. Favre estime que cette motion est remplie de bon sens et elle mérite d'être étudiée encore plus.

M. di Giorgio estime également que c'est une très bonne motion. Cela pourrait même libérer des places de stationnement ; en effet, certaines personnes se déplacent en voiture uniquement en raison du manque de places pour les vélos.

M. Rochetin trouve aussi que cette motion est intéressante. Il remarque cependant qu'il peut être risqué de faire ses courses à vélo. Il suggère d'intégrer les 2-roues motorisés pour ne pas se limiter aux vélos. Il préconise d'en discuter en commission Environnement et infrastructures.

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cette motion en commission Environnement et infrastructures.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Environnement et infrastructures de la motion M 32-2023 P, avec 23 oui, soit à l'unanimité.

c) **M 33-2023 P : En faveur de la couverture de la carrière du centre équestre de Plan-les-Ouates**

M. Rochetin, motionnaire, donne lecture de l'introduction de la motion.

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal l'entrée en matière de la motion M 33-2023 P (annexe 13), qui est acceptée avec 23 oui, soit à l'unanimité.

M. von Haller apprécie ce travail non partisan et constructif. Il ne comprend cependant pas la raison de conditionner la couverture de la carrière, si elle est nécessaire, à un appel d'offres pour l'exploitation du centre équestre. Il estime que les 2 problématiques devraient être séparées et que le 2^{ème} « décide » pourrait être supprimé. Ce point pourrait être discuté en commission.

M. Dupraz rejoint les propos de M. von Haller. La personne qui exploite ce centre équestre depuis plusieurs dizaines d'années demande cette couverture depuis très longtemps. Elle risque de ne même pas pouvoir faire ses preuves, avec une carrière couverte. Il souhaite donc également que cette condition soit supprimée. Il propose de faire un amendement ce soir, pour donner par exemple un délai de 2 ans à l'exploitante.

M. Rochetin remarque que malheureusement le procès-verbal de la commission des Sports n'est pas encore disponible ; ce sujet a déjà été étudié en commission et ce projet est le résultat d'un travail conjoint des commissaires. Il entend parler de soucis avec ce centre équestre depuis 17 ans qu'il est élu, et l'idée de la commission était d'utiliser cette motion pour lancer une réflexion et ouvrir une discussion, raison pour laquelle la couverture est conditionnée. Un dossier complet a été remis aux membres de la commission Sports et il invite ces derniers à la diffuser dans leurs groupes respectifs afin de pouvoir en discuter. Cette motion pourrait être ajournée, car la situation n'est pas urgente. Il pense qu'il est inutile de la renvoyer en commission Sports.

Mme Rüegger rejoint les propos de M. von Haller et de M. Dupraz. Elle propose également de faire un amendement. Elle est prête à entrer en matière pour cette motion si la condition de l'appel d'offres pour l'exploitation du centre équestre est supprimée, qui peut faire l'objet d'une autre motion.

M. Seydoux remarque que la motion ne prévoit pas de réaliser la couverture de la carrière mais de faire une étude de faisabilité. Il rejoint la proposition de faire un amendement supprimant la condition de l'appel d'offres, qui serait voté sur le siège. Si la couverture devait se révéler faisable et être acceptée par le Conseil municipal, il serait temps de réfléchir à un éventuel appel d'offres pour l'exploitation.

M. Rochetin répète que la commission Sports a relevé un réel problème au niveau de l'exploitation. Il n'est pas convaincu que les choses s'améliorent avec une couverture de la carrière.

Le problème de gestion est réel, et la commission a jugé important de procéder à un appel d'offres. Il convient peut-être d'auditionner d'autres centres équestres qui pourront nous éclairer.

M. von Haller pense que la motion amendée peut être votée sur le siège, mais il invite les motionnaires à faire une nouvelle motion pour l'appel d'offres.

Mme Rüegger relève qu'il ne s'agit que d'une étude de faisabilité. Elle propose de procéder à cette étude, et d'entrer en matière éventuellement sur la réalisation et d'étudier la possibilité de faire un appel d'offres ultérieurement. Les 2 points doivent être dissociés.

M. Lenoir estime que nous devrions avoir la décence de laisser sa chance à l'exploitante qui demande cette couverture depuis de nombreuses années. Une évaluation pourra avoir lieu dans un 2^{ème} temps.

M. Gillet n'était pas à la commission Sports, mais il voit un lien entre ces 2 « invite ». La couverture de la carrière pourrait être un investissement important pour la Commune et les motionnaires souhaitent avoir une forme de garantie pour la suite si le projet devait aboutir. Il comprend aussi la volonté de ceux qui souhaitent un amendement.

Mme Soulier a participé 2 fois à la commission Sports, et les 2 fois, il a été longuement question de ce centre équestre. Il y a également un problème relationnel avec l'exploitante. La couverture de la carrière ne changera pas sa façon de faire ni sa personnalité. Mme Soulier est surprise de cette volonté de retour en arrière après le préavis favorable de la commission des Sports.

M. Dupraz n'était pas à la commission Sports. Il a cependant discuté longuement de ce sujet dans son groupe.

M. Rochetin rappelle que le Bureau l'avait autorisé à saisir ce dossier pour l'amener en commission Sports, après avoir reçu un dossier assez complet de mécontentement, avec une centaine de signatures. Ce n'est pas anodin et il a semblé à la commission Sport que la requête des signataires ne pouvait pas être ignorée.

M. Magnin remarque que pour tout projet de nouvelle infrastructure, il convient de se poser la question des besoins, par rapport à l'exploitation et à la population. La commission Sports doit en premier lieu déterminer si la couverture est un besoin, à quoi elle servira et si elle permettra une meilleure exploitation et une meilleure rentabilité, même si les équipements publics ne sont jamais vraiment rentables financièrement. Les questions par rapport à l'exploitation de ce centre équestre reviennent en effet régulièrement, et il convient de remettre en question sa gestion. Il y a une corrélation entre l'amélioration du centre équestre et son exploitation. Il comprend dès lors que les 2 points soient liés. Le centre équestre doit répondre à une demande qui a peut-être évolué avec le temps, et être géré d'une manière qui doit peut-être aussi évoluer.

M. di Giorgio n'est pas en commission Sports ; il demande quel est le délai de résiliation du contrat de l'exploitante. Il propose d'attendre l'échéance et de procéder alors à un appel d'offres.

Mme Monbaron répond que l'exploitante actuelle n'a pas de contrat. Elle exploite le centre équestre depuis plus de 33 ans, et à cet endroit depuis 15 ans. Les installations sont mises à disposition d'une association, mais les sociétaires ne peuvent pas s'engager à gérer les chevaux, car c'est un métier. Cette tâche est donc confiée à ladite exploitante. On peut se demander si la Commune souhaite vraiment qu'une association gère ce centre, et emploie la personne en question, et demande de nombreuses améliorations. Il faut éviter que cela devienne un poids pour la Commune. En 2012, la question de la couverture de la carrière avait déjà été évoquée.

Mme Rüegger estime que ce n'est pas le lieu ni le moment d'aborder le statut de l'exploitante. La motion propose la couverture de la carrière du centre équestre de Plan-les-Ouates. Il convient donc chiffrer ces travaux dans un premier temps.

M. Rochetin relève que la situation est assez particulière et même incohérente. Si le projet de couverture est accepté, nous risquons de financer une personne qui est à la fois employée, présidente et trésorière de l'association. Ce n'est pas équitable par rapport aux autres associations sportives, pour lesquelles nous sommes intervenus lorsqu'elles ne fonctionnaient pas bien (tennis, buvette des Cherpines, par exemple). Ce centre équestre ne fonctionne pas de manière optimale, au vu des nombreux courriers qui nous sont parvenus. Il y a clairement un malaise. Par le biais de cette couverture, les motionnaires tentent aussi de clarifier la situation.

Mme Monbaron remarque qu'il ne s'agit pas d'une association purement sportive. Elle gère en effet des animaux, vivants. La question que la commission doit se poser est de déterminer si nous voulons vraiment que ce centre équestre soit géré par une association. L'exploitante demande une couverture de la carrière depuis longtemps, car les cavaliers ne peuvent pas pratiquer durant la mauvaise saison et s'en vont. Elle a présenté ses comptes en commission et il en ressort qu'elle ne peut pas engager de collaborateur pour l'aider dans ses tâches quotidiennes. Elle gagne à peine CHF 3000.- par mois. La couverture de la carrière lui permettrait de développer cette activité. Quant au dossier reçu qui promeut la candidature d'une autre personne pour reprendre ce centre, le service des sports a reçus des mails totalement contradictoires de personnes qui se disent très satisfaites de la situation actuelle. Si un appel d'offres devait être fait, il devra être très large. Mme Monbaron préconise de chiffrer la couverture, éventuellement de la réaliser, et de rediscuter de la situation ensuite.

La Présidente propose de soumettre au vote du Conseil municipal l'amendement proposé, à savoir de supprimer le point n° 2 des « invite », « A conditionner ce projet à un appel d'offre pour l'exploitation du centre ». L'amendement est accepté par 15 voix pour, 2 abstentions et 6 refus.

La Présidente soumet maintenant la motion M33-2023 P ainsi amendée au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la motion M 33-2023 P, amendée, avec 23 oui, soit à l'unanimité.

M. Rochetin déplore que les procès-verbaux des commissions ne soient pas disponibles 15 jours après les séances. En effet, des commissaires passent des heures à étudier un sujet et leur décision est ensuite balayée en Conseil municipal. Il pense que le procès-verbal aurait au moins dû pouvoir être consulté avant de prendre cette décision.

Mme de Mitri confirme que la commission Sports a passé beaucoup de temps sur ce sujet et a fait une proposition, refusée ce soir, mais cette proposition avait des raisons d'être.

M. Solari remarque que si ces raisons avaient figuré dans l'exposé des motifs, et si le procès-verbal avait été disponible, les Conseillers municipaux auraient peut-être pu lire cette motion différemment.

M. Rochetin répète que le procès-verbal aurait permis de discuter du sujet dans les groupes.

d) M 34-2023 P : Mesures à prendre contre la pratique du harcèlement de toutes natures, dans le cadre des écoles de la Commune de Plan-les-Ouates (et du Canton)

M. Dupraz, motionnaire, donne lecture de l'introduction de la motion.

M. Magnin remarque que les motionnaires ont tout à fait raison de se préoccuper du harcèlement, qui fait perdre confiance, restreint les capacités et peut amener au suicide. Il les remercie pour le dépôt de cette motion. Il convient cependant de ne pas tout confondre. Cette motion met tout dans le même paquet, le DIP, la Commune, l'ACG, la Canton, le Grand Conseil. Il faut être clair sur qui

fait quoi. Nous ne pouvons pas, au niveau communal, nous immiscer dans ce qui se passe en classe ; c'est du ressort du DIP. Nous pouvons certes sensibiliser le DIP, suivre et collaborer, mais ne pouvons pas intervenir dans les bâtiments scolaires que nous avons pourtant construits, parce que nous les confions au DIP de 7h à 17h, et ce qui s'y passe durant ce laps de temps concerne uniquement le DIP. Il encourage les motionnaires à envoyer ce projet à la magistrate PLR élue au DIP. Elle est en effet en charge de ce point au niveau de l'école. Il regrette néanmoins que les situations de harcèlement existent à l'école. La Commune ne peut pas promulguer une loi pour le faire cesser. En revanche, elle peut tout mettre en œuvre, avec les groupes de prévention et le réseau, pour tenter de contraindre les harceleurs à stopper. La difficulté est que le harcèlement déborde du cadre scolaire, notamment à travers les réseaux sociaux. A ce niveau, la Commune peut étudier s'il est possible d'éviter cela. Nous avons des dispositifs avec le service social, la FASe, les TSHM. Nous ne pouvons pas non plus intervenir dans les familles. La Commune fait déjà de la prévention. Il encourage les motionnaire à s'adresser à l'Office de l'enfance et de la jeunesse, qui fait partie du DIP. La Commune doit s'assurer qu'il n'y ait pas de harcèlement au sein des associations ; les cas éventuels doivent être dénoncés de suite, même si ce ne sont que des soupçons. Pour ce qui concerne les sanctions, la proposition est coercitive, ce qui n'est pas possible. La force ne règle pas le problème. Les harceleurs doivent pouvoir être mis face à leurs responsabilités pour qu'ils puissent comprendre. Cette motion est importante, mais pas cohérente dans son libellé. Il invite les motionnaires à la retravailler.

M. Thorimbert comprend bien que la situation des personnes harcelées est dramatique. Mais la motion a pour objectif, notamment, d'intervenir dans le cadre des écoles, ce qui est de la compétence exclusive du DIP. Il pense que la motion va trop loin, avec des propos extrêmement forts, voire dictatoriaux. La Commune n'a pas les moyens d'interdire totalement cette pratique. D'autres dispositifs permettent peut-être d'atténuer cette problématique. Il estime qu'une résolution permettrait de s'adresser à d'autres autorités pour leur demander de faire quelque chose. Sur la base de cette préoccupation, tout à fait légitime, la Commune pourra prendre des mesures dans le cadre de ses compétences, en interne et au niveau des associations communales. L'ambition de bannir totalement le harcèlement dans tout le canton est utopique. Il propose donc de transformer cette motion en une résolution, ce qui allègera la travail de l'administration.

Mme Soulier convient que seul le DIP peut intervenir dans les écoles. Les enseignants jouent cependant aussi un rôle important. La Commune pourrait les encourager à en parler en classe, comme certains l'ont déjà fait à la suite du court-métrage.

M. Solari estime que nous tout mettre en œuvre, avec force, intelligence, sérieux et conviction, pour lutter contre les situations de harcèlement et de violence psychologique dans le milieu scolaire, un mal étroitement corrélé et exacerbé par le narcissisme de notre société. Nous devons réfléchir aux choix que nous faisons et que certains partis proposent, qui contribuent à développer ce narcissisme. Selon une étude menée par le service de la recherche en éducation en 2022, 1 élève sur 10 est victime de harcèlement à l'école et près de la moitié subit des violences psychologiques. Le physique et l'orientation sexuelle sont deux sources majeures de discrimination, suivis par l'habillement et l'accent. Cela se passe entre élèves, mais aussi de la part d'enseignants qui font des remarques désobligeantes. D'après cette étude toujours, la situation ne s'est pas péjorée ces dernières années, mais le problème est là et doit être pris au sérieux. M. Solari relate sa propre expérience lorsqu'il a intégré une classe genevoise, venant des montagnes tessinoises. C'est donc avec un peu de vécu qu'il intervient. Les « invite » de la motion questionnent par leur ton contrôlant et absolu, voire totalitaire ; or le milieu scolaire est sensé former. Nous ne pouvons pas interdire le harcèlement. Nous pouvons le constater, le dénoncer, et dire sa gravité en mettant en place les moyens nécessaires pour y faire face. Nous pouvons mentionner ici, par exemple, les méthodes dites non blâmantes, axées sur des techniques d'entretien de préoccupations partagées, ou la mise sur pied de cellules de paroles qui sont déjà présentes dans certains établissements suisses. Il invite tout le monde à lire l'entretien et l'article parus dans la Tribune de Genève du 26 avril 2023 : « Le

harcèlement à l'école n'est pas une fatalité ». Interdire n'est pas le bon terme, nous devons condamner fermement en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'un symptôme, car le harceleur est dans la majorité des cas, harcelé au domicile. Oui aux actions de prévention tournées vers l'amélioration du climat scolaire et du vivre ensemble, aux campagnes de sensibilisation, aux cours d'éducation sexuelle et affective, à la formation du personnel, à la mise en place de dispositifs pour prendre en charge les situations de harcèlement, ce qui est d'ailleurs déjà en cours. Donnons les moyens pour que cela se fasse de manière plus intensive. Au niveau communal, M. Solari prend l'exemple du festival de la Cour des Contes, qui a proposé dans ses spectacles plusieurs contes abordant la question harcèlement. Il est opposé à la coercition ; il faut informer et éduquer.

M. Favre remarque que la motion est une réaction à un événement précis. C'est le rôle des Conseillers administratifs de réagir. Il souhaite que le Conseil administratif entende cette préoccupation, qu'une action puisse se développer, que l'intention des élus soit comprise.

M. Magnin revient sur les propos de Mme Soulier et précise que les enseignants sont des collaborateurs du DIP, ils ont leurs formations continues et un service qui les épaulent. Il est possible de travailler au niveau des associations de parents d'élèves par exemple, de l'école des parents, de l'aide à la parentalité. Tout cela se fait déjà. Le Conseil administratif a orienté les motionnaires vers la FASE pour réaliser une action pour toucher les jeunes, ce qui a été fait. L'ACG n'est pas le bon interlocuteur ; il s'agit en effet d'une association de magistrats communaux et ils répondront de s'adresser au DIP. M. Magnin souhaite que les motionnaires retravaillent le texte ; la Commune ne peut pas y répondre, car tout est dans le même panier. Il soutient la proposition de M. Thorimbert de faire une résolution concernant le harcèlement pour que la Commune instaure un dispositif hors temps scolaire et fasse un acte majeur de politique. Il invite donc les motionnaires à revenir avec une résolution après avoir retravaillé le texte.

M. Lenoir demande si à l'avenir on pourrait instaurer un temps de parole pour les intervenants.

M. Haas pense que la proposition de M. Magnin est très appropriée. Il soutient cette idée. Il propose que les groupes se coordonnent pour faire une résolution commune, avec des projets réalisables au niveau de la Commune.

M. Favre annonce que le PLR décide de retirer cette motion et qu'il reviendra ultérieurement avec une nouvelle proposition sous forme de résolution.

7. QUESTIONS

7.1 **Réhabilitation des bâtiments de la route de St-Julien**

M. Rochetin se réfère à une motion déposée fin 2020 concernant la réhabilitation des bâtiments de la route de St-Julien et demande ce qu'il en est.

Mme Monbaron a pu voir les nouveaux projets déposés par le propriétaire pour une autorisation de construire. Le service des monuments et des sites a demandé des modifications. Elle a pris contact avec ce service et a rencontré les responsables, qui ont ensuite visité les lieux avec le propriétaire et fait moult recommandations. Le propriétaire a modifié encore 2 ou 3 fois son projet et ce même service émet toujours de nouvelles demandes. Il a envoyé un dernier dossier, précisant qu'en cas de refus, il abandonnerait.

7.2 **Gang du Vélodrome**

Mme Soulier a été interpellée par des habitants du quartier du Vélodrome car le gang habituel fait maintenant des courses en scooters dans le préau de l'école de Champ-Joly et elle demande s'il serait possible que la police municipale passe plus souvent en fin de journée et en début de soirée.

Mme Monbaron répond que ce problème n'est malheureusement pas spécifique à l'école de Champ-Joly. Une des personnes a été interpellée mais le reste de la bande a pu s'échapper. Nous n'avons que 5 APM, dont 1 était en arrêt de longue durée et reprend maintenant. 2 nouveaux agents arriveront le jour des promotions ce qui étoffera un peu le service. Ce sujet a été discuté lors des séances mensuelles des différents intervenants de la sécurité et des directeurs d'écoles.

7.3 Questions des habitants au Conseil administratif

M. Haas demande dans quelle mesure les habitants de la commune peuvent poser des questions au Conseil administratif et obtenir des réponses formelles sans avoir à attendre 4 heures lors des séances du Conseil municipal ou faire des pétitions.

Mme Monbaron répond que les habitants peuvent solliciter le Conseil administratif par courrier, email ou téléphone.

M. Magnin confirme. Il ajoute que les questions peuvent être posées à la fin des séances de Conseil municipal, ce qui a été instauré à la suite d'une motion et ne se fait pas dans toutes les communes.

7.4 Feux de circulation au carrefour de la place des Aviateurs

M. Haas mentionne les feux de circulation au carrefour vers la place des Aviateurs et demande dans quelle mesure il serait possible d'augmenter le temps de passage pour les piétons qui est très court, ce qui pose problème pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

M. Rodriguez répond que ce sont des feux sur une route cantonale et que la seule possibilité est d'alerter les autorités cantonales, ce que la Commune peut faire.

Mme Monbaron ajoute que les flux ont été modifiés il y a quelques années à la suite d'un accident assez grave, ce qui a allongé le temps d'attente. C'est pourquoi le temps de passage pour les piétons est réduit au minimum.

7.5 Commémorations du 1^{er} juin au Port Noir

M. Haas mentionne les commémorations du 1er juin au Port Noir et déplore le manque de représentants de PLO cette année et surtout l'absence de porte-drapeaux.

Mme Monbaron répond que la police municipale était en sous-effectif.

8. DIVERS

8.1 Inauguration du Hameau de Noé 2

Mme Ferri s'est rendue à l'inauguration du Hameau Noé 2 aujourd'hui et elle tient à féliciter le CA qui a fait un très beau travail.

8.2 FC PLO

M. Haas tient à féliciter le FC PLO et est très content des casquettes PLO reçues ce jour. Il félicite le club et le nouveau comité pour le dynamisme qu'il a apporté à notre club local et il remercie également pour l'accueil lors du match avec les Schtroumpfs.

8.3 Procès-verbaux des commissions

M. Reversy mentionne la problématique soulevée par P. Rochetin, à savoir que les Conseillers municipaux n'ont pas toujours reçus les PV de commissions avant de voter les projets en plénière. Il avait déjà soulevé ce point au moment du vote du budget et il aimerait que le Bureau y réfléchisse.

8.4 Subvention à l'Atelier choral

M. Torri tient à remercier la Commune, au nom de l'Atelier Choral, pour la subvention accordée et il informe que l'association a dû déménager et n'est plus à Plan-les-Ouates.

8.5 Remerciement à M. Seydoux

M. Rochetin remercie M. Seydoux à l'occasion de sa démission du Conseil municipal et au nom du PDC-Le Centre, pour les années passées au Conseil administratif et au Conseil municipal. Il a beaucoup apprécié ses interventions et ce départ est une perte pour cet hémicycle. Il lui souhaite le meilleur dans ses nouvelles fonctions.

8.6 Remerciement à M. Seydoux

M. Solari adresse également quelques mots à M. Seydoux, au nom des Verts. Il remarque non sans malice que ce dernier a une page richement référencée sur Wikipédia. Il relève ensuite son parcours atypique, toujours en marge du cadre institutionnel historique, son caractère passionné, son indépendance d'esprit, et la pertinence de ses interventions. Il lui remet un présent, sous les applaudissements de l'assemblée.

8.7 Remerciement à M. Seydoux

M. Favre remercie à son tour M. Seydoux au nom du PLR pour ses nombreuses années au sein de la Commune à laquelle il a su apporter son dynamisme.

8.8 Nouveau directeur de la Musique municipale

M. Favre mentionne l'engagement d'un nouveau directeur au sein de la Musique municipale de PLO, en la personne de M. Laurent Bel.

8.9 Remerciement à M. Seydoux

Mme Monbaron adresse quelques mots à M. Seydoux au nom du Conseil administratif à l'occasion de sa démission. Elle le remercie pour son activité au sein de la Commune Elle lui souhaite le meilleur dans son nouveau rôle au Conseil d'Etat et lui remet un présent, sous les applaudissements de l'assemblée.

8.10 Remerciement à M. Seydoux

M. di Giorgio adresse également ses remerciements à M. Seydoux, au nom du MCG. Il lui souhaite une belle carrière au Grand Conseil et lui remet un présent, sous les applaudissements de l'assemblée.

8.11 Organisation du voyage du Conseil municipal

M. Magnin remercie M. di Giorgio pour l'organisation du voyage du Conseil municipal à Turin, auquel ce dernier n'a pas pu participer pour des raisons de santé. Il lui remet un présent, sous les nouveaux applaudissements de l'assemblée.

8.12 Remerciements de M. Seydoux

M. Seydoux adresse quelques mots et remerciements à l'occasion de son départ du CM et en profite pour présenter la personne qui lui succèdera en septembre et qui est dans le public, Mme Evelyne Cheneaux-Bourquin. Il est très fier d'avoir pu contribuer à la création de la patinoire extérieure de Plan-les-Ouates.

Clôture de la séance

La Présidente clôt la séance à 23h08 et donne la parole au public.

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Havlik espérait que son courrier serait lu au Conseil municipal et qu'elle obtiendrait une réponse à celui-ci, concernant une problématique avec des propriétaires de chiens sur la commune.

La Présidente remarque que la Commune n'était pas destinataire de ce courrier, mais seulement en copie de cette lettre envoyée au Service du vétérinaire cantonal.

Mme Monbaron confirme. C'est au Canton de répondre, puisque la lettre lui était adressée, et mettre la Commune de Plan-les-Ouates en copie. Or, nous n'avons pas reçu de réponse de la part du Canton.

Mme Havlik résume la situation, en relatant notamment qu'un chien s'est vu agressé à deux reprises par un autre chien qui n'a ni carnet de vaccination ni médaille. Elle est d'avis que la police municipale de Plan-les-Ouates est trop laxiste. Le fait que le propriétaire du chien agressif soit à l'aide sociale ne constitue pas une excuse et ne le décharge pas de ses responsabilités. Elle ajoute qu'une autre personne, au chômage, prend des chiens en pension, sans aucune formation dans ce domaine. Elle souhaite que les cours d'éducation canine redeviennent obligatoires.

Mme Monbaron répond qu'il est du ressort du Canton de donner un éventuel ordre de séquestration, pas de la police municipale. Avec la nouvelle loi sur les chiens qui a été votée en mars dernier par le Grand Conseil, les cours d'éducation canine ont été abrogés. Le propriétaire du chien agressif a été convoqué par le vétérinaire cantonal, qui déterminera s'il est apte à le détenir. Mme Havlik aura certainement bientôt des réponses à ses questions. Elle propose à Mme Havlik de continuer cette discussion près la séance.

.

Fin de la séance

La parole n'étant plus demandée, **La Présidente** clôt la discussion à 23h10.

Le Secrétaire
Laurent SEYDOUX

La Présidente
Alexandra SAAS

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Sports du 25 mai**
- b) Environnement et infrastructures du 5 juin**
- c) Sociale et enfance du 8 juin**
- d) Sécurité du 12 juin**
- e) Aménagement et nouveaux quartiers du 12 juin**
- f) Finances du 15 juin**

Annexe 1

D 110-2023 R : Crédit d'engagement de 55 000 F pour l'étude du réaménagement en faveur de la mobilité douce de la Promenade entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates.

Annexe 2

D 111-2023 R : Crédit d'engagement de 135 000 F pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2023 à Plan-les-Ouates.

Annexe 3

D 112-2023 R : Crédit d'engagement de 2 350 000 F relatif aux travaux d'aménagement intérieur des locaux de la crèche « La Bistoquette » et à la signature d'un contrat de bail d'une durée de 20 ans, aux Sciers à Plan-les-Ouates.

Annexe 4

D 114-2023 P : Crédit d'engagement de 30 000 F relatif à la participation de la Commune de Plan-les-Ouates à la réalisation d'une étude directrice pour le Grand Projet Perly.

Annexe 5

D 115-2023 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 1 060 000 F destiné aux subventions mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates.

Annexe 6

D 116-2023 P : Crédit d'engagement de 720 000 F pour la réalisation des travaux de rénovation intérieure et d'amélioration de la sécurité des bureaux sis aux 120-122 route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates.

Annexe 7

D 117-2023 P : Crédit d'engagement de 1 250 000 F pour la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise à Plan-les-Ouates.

Annexe 8

D 118-2023 P : Crédit d'engagement de 780 000 F pour la réalisation d'une pépinière sur le secteur des Cherpines à Plan-les-Ouates.

Annexe 9

D 119-2023 P : Crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 F destiné à l'ouverture de deux postes de secrétaires généraux adjoints

Annexe 10

R 12-2023 P : Préavis du Conseil municipal sur la mise à jour du Plan Directeur Forestier du Canton de Genève – printemps 2023

Annexe 11

M 31-2023 R : Pour optimiser la récupération et le recyclage de l'eau. Arrêtons de la gaspiller !

Annexe 12

M 32-2023 P : Faire ses courses à vélo à Plan-les-Ouates

Annexe 13

M 33-2023 P : En faveur de la couverture de la carrière du centre équestre de Plan-les-Ouates

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 20 juin 2023

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS</p>

Date de la séance de la commission : Jeudi 25 mai 2023 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Centre équestre de Plan-les-Ouates

Une convention a été signée entre la police montée et le centre équestre de Plan-les-Ouates pour une mise à disposition de trois boxes et un en réserve.

Une discussion a alors lieu entre les commissaires au sujet de l'avenir et du développement du centre équestre.

La commission va proposer une motion pour une couverture du manège, conditionnée à un appel d'offre pour la direction du centre équestre.

La commission préavise favorablement et à l'unanimité cette proposition.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 2 juin 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 5 juin 2023 à 20h00

1. **Délibération D 110-2023 : Crédit d'engagement de 55 000 F pour l'étude du réaménagement en faveur de la mobilité douce de la Promenade entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates.**

Une discussion et des échanges nourris ont lieu sur le réaménagement du lieu. Des réponses claires sont apportées aux commissaires.

La délibération est préavisée favorablement et à l'unanimité

2. **Délibération D 111-2023 : Crédit d'engagement de 135 000 F pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2023 à Plan-les-Ouates.**

Présentation succincte de ce crédit d'engagement.

La délibération est préavisée favorablement et à l'unanimité

3. **Délibération D 112-2023 : Crédit d'engagement de 2 350 000 F relatif aux travaux d'aménagement intérieur des locaux de la crèche « La Bistoquette » et à la signature d'un contrat de bail d'une durée de 20 ans, aux Sciers à Plan-les-Ouates.**

Le magistrat, assisté du chef de service, présente le projet. Quelques courtois échanges ont lieu avec des réponses aux différentes questions.

La délibération est préavisée favorablement et à l'unanimité

4. **Motion M 31-2023 : Pour optimiser la récupération et le recyclage de l'eau. Arrêtons de la gaspiller !**

À la suite d'un débat d'idées sur cette motion, une proposition d'amendement est définie ainsi :

« A tout mettre en œuvre pour trouver des moyens de récupérer l'eau dans les réalisations nouvelles ou des rénovations **des bâtiments du patrimoine administratif et financier** afin de la réutiliser in situ ou la stocker pour une utilisation autre. »

L'amendement est préavisé favorablement et à l'unanimité

La délibération est préavisée favorablement par 7 oui et 1 abstention

5. Communications du Conseil administratif

Comme à l'accoutumée notre magistrat expose brillamment les actions en cours de ses services.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin
5 juin 2023

Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Mairie – Salle des commissions

Date et heure : séance du jeudi 8 juin 2023, 19h30

Délibération D112-2023 : Crédit d'engagement CHF 2 350 000. relatifs aux travaux d'aménagement intérieur des locaux de la Crèche « La Bistoquette »

- Présentation du projet de la crèche de 32 places à la Bistoquette, élaboré entre la commune et le promoteur avec un contrat de bail de 20 ans.
- Elle permettra de répondre en partie à la demande de la population.
- Présentation de la configuration intérieure avec une surface de 458 m², par Mme Colli-Vuille.
- La commission se prononce favorablement à l'unanimité des présents.

Communication du Conseil administratif petite enfance

- Une fête des « tout petits » aura lieu le 16 juin 2023 de 18h30 à 21h30 en présence des enseignants et des parents.

Communication du Conseil administratif social

- Présentation du rapport sur l'aide sociale individuelle 2022, plusieurs données chiffrées sont donnés montrant la demande constante de besoins de diverses catégories d'habitants.

Programmation été 2023

- Présentation des activités de cet été.

La rapportrice : **Romy Ferri**
Juin 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE
--

Lieu : **Mairie – salle des commissions**

Date et heure : lundi 12 juin 2023 à 18h30

1. Présentation par Monsieur Olivier Valceschini des plans des futurs locaux de la Police Municipale au Rolliet

Monsieur Valceschini nous présente les plans des futurs locaux de la Police Municipale au Rolliet dont la construction est prévue pour dans deux ans.

Les personnes interpellées seront amenées directement en ascenseur depuis le sous-sol dans les locaux de rétention qui seront séparés des autres locaux. Il y aura également une salle dédiée aux victimes afin de préserver leur vie privée. On estime que ces locaux pourront accueillir une trentaine de collaborateurs.

Les locaux actuels de la police municipale seront repris par le SCA.

Plusieurs questions et remarques s'ensuivent.

2. Etat des lieux de l'immeuble 8, chemin de Vers

Un appartement était squatté par plusieurs individus, les cylindres ont été changés par la police cantonale. La police municipale patrouille régulièrement dans cette zone et la situation semble s'être améliorée.

La rapporteuse: Anita De Mitri, le 12 juin 2023

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 20 juin 2023

**RAPPORT DE LA COMMISSION
AMENAGEMENT ET NOUVEAUX QUARTIERS**

Date et heure : Lundi 12 juin 2023 à 20h00
Lieu : Mairie – Salle des Commissions

1. Communications du Conseil administratif :

a) Plan directeur Forestier du Canton : explications et projet de résolution

Un court préambule est fait par M. Rodriguez, puis expliqué par M. Gaillard.

Plan les Ouates est fortement impactée sur les bords de l'Aire, sur les bords du bois d'Humilly, de la remise en zone agricole de certaines parcelles le long de la route d'Annecy, la passerelle de la Bistoquette, des cordons boisés et le cheminement que la commune souhaite réaliser en bas de la parcelle des Sciers, ainsi que la passerelle des Sciers.

Suite à ces constatations, une proposition de résolution est proposée au CM.

Une discussion soutenue s'ensuit.

Un vote d'intention est fait pour cette résolution.

Le vote d'intention accepte à l'unanimité cette résolution.

b) Pôle Santé-social : point sur le projet qui est déposé en autorisation de construire

Monsieur Gaillard nous explique la répartition des différents acteurs de ces bâtiments.

Le rapporteur : Cédric Epenoy
Le 12 juin 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : Jeudi 15 juin – 20h00

1. Délibération D 110-2023 : Crédit d'engagement de 55 000 F pour l'étude du réaménagement en faveur de la mobilité douce de la Promenade entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates

Un commissaire souhaite connaître l'état des structures, existantes et prévues, et les coûts, estimés et réels, liés à la mobilité douce. Monsieur Rodriguez répondra à la question au prochain Conseil municipal.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

2. Délibération D 111-2023 : Crédit d'engagement de 135 000 F pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2023 à Plan-les-Ouates

Un Commissaire souhaite savoir s'il n'y a pas de subventions cantonales pour ces travaux. Monsieur Rodriguez précise que pour les travaux de voirie pure, le FIA et le FIE ne participent pas au financement.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

3. Délibération D 112-2023 : Crédit d'engagement de 2 350 000 F relatif aux travaux d'aménagement intérieur des locaux de la crèche « La Bistoquette » et à la signature d'un contrat de bail d'une durée de 20 ans, aux Sciers à Plan-les-Ouates

L'objectif de cette délibération est double : premièrement les frais liés à l'aménagement intérieur et à l'achat des équipements, deuxièmement, l'autorisation pour le Conseil administratif de signer le contrat de bail, car il dépasse douze ans (liberté du Conseil administratif).

La Commission s'étonne du montant « élevé » de débours, hausses et imprévus. La discussion porte également sur le refus de la Coopérative de vendre la part prévue pour la crèche à la commune. Il est à noter que pour cette crèche, les subventions fédérale (OFAS) et du Fond intercommunal sont prévues à hauteur de 410'000 CHF. Un Commissaire souhaite également connaître l'évolution des coûts des crèches communales au cours du temps.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

4. Communications du Conseil administratif

Monsieur Rodriguez informe d'un dépassement de budget de 4'000 CHF pour le soutien financier pour la célébration du 20^{ème} anniversaire de l'AZIPLO.

5. Divers

Monsieur Rodriguez remercie Monsieur Seydoux pour les trois ans passés à la Commission des Finances et lui souhaite bon vent au Grand conseil.

Christophe REVERSY, rapporteur



Conseil municipal

Législature 2020-2025

Délibération **D 110-2023**

Séance du 20 juin 2023

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 55 000 F pour l'étude du réaménagement en faveur de la mobilité douce de la Promenade entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons Schéma Directeur du Réseau Cyclable N° 29'873 de la Commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013 et plus particulièrement l'identification de l'itinéraire Bachet – Cherpines, dont la Promenade est l'un des maillons, comme parcours majeur de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu la résolution R 11-2017 « Pour une requalification de la route de Saint-Julien en un espace public sécurisé et partagé », acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 23 janvier 2018,

vu l'étude pour le réaménagement de la route de Saint-Julien, entre la route du Camp et le Mail 2000, pilotée par l'Office Cantonal des Transports du Canton de Genève,

vu le projet de réaménagement de la route de Saint-Julien, au droit du débouché de la Promenade sur la route de Saint-Julien, déposé le 14 février 2023 en requête en autorisation de construire (DD 324'553) par le Département des Infrastructures du Canton de Genève et qui prévoit l'aménagement d'un seuil et d'une traversée piétonne et cyclable de la route de Saint-Julien pour sécuriser la liaison de mobilité douce entre la Promenade et le Mail 2000,

vu l'étude urbaine pour le réaménagement de la route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates menée par la Commune en complément de l'étude « mobilité » menée par le Canton,

vu l'image directrice, issue de l'étude urbaine, pour un réaménagement de la Promenade dans son tronçon compris entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien, élaborée en coordination avec le projet de réaménagement de la route de Saint-Julien,

vu la suppression en décembre 2021 des places de stationnement pour voitures au parking Majoro et la fermeture au trafic motorisé, à l'exception des riverains, du tronçon de la Promenade compris entre la route de Saint-Julien et l'ancien parking Majoro,

vu l'exposé des motifs EM 110-2023, de mai 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre « m » de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. De réaliser l'étude pour le réaménagement en faveur de la mobilité douce de la Promenade entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 55 000 F, destiné à réaliser cette étude.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 55 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux, qui sera présenté ultérieurement.
5. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/MC/phz/bg # 139'202 – SF/PL - Juin 2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 111-2023**
Séance du 20 juin 2023

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 135 000 F pour l'entretien du réseau routier communal
à exécuter en 2023 à Plan-les-Ouates

Vu le mandat confié au bureau d'ingénieur Ertec SA en 2017 par le Conseil administratif pour la mise en œuvre d'un rapport quinquennal d'entretien du réseau routier communal (2018 à 2022) et plus particulièrement son expertise du réseau routier communal 2019,

vu le tableau récapitulatif de l'année 2022 du rapport Ertec SA recommandant l'entretien de la route des Chevaliers-de-Malte sur le tronçon situé entre la route de Saint-Julien et la zone de rencontre proche de la Mairie,

vu l'entretien à entreprendre sur le chemin des Chevaliers-de-Malte, suite à l'état actuel de la chaussée nécessitant une réfection des surfaces de roulement afin de garantir l'état de ce chemin pour les vingt prochaines années (hors usure classique de la couche de roulement),

vu l'exposé des motifs EM 111-2023, de mai 2023, comprenant le descriptif du projet, l'estimation du coût des travaux et le plan de situation relatif à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les travaux d'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2023.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 135 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 135 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 135 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2024.

SCA/ALF/bg /#140'409 – SF/PL – Juin 2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 112-2023**
 Séance du 20 juin 2023

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 2 350 000 F relatif aux travaux d'aménagement intérieur des locaux de la crèche « La Bistoquette » et à la signature d'un contrat de bail d'une durée de 20 ans, aux Sciers à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Les Sciers » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force,

vu le droit de superficie distinct et permanent (DDP) au premier degré N° 7542 octroyé par la Commune de Plan-les-Ouates à la Coopérative d'habitation écoresponsable La Bistoquette en vue de la réalisation des immeubles « B », « C » et « D » dudit PLQ, selon l'acte notarié signé par devant Me Rubido, notaire à Genève en date 16 juin 2022,

vu la DD 114'020/1 relative à la réalisation des immeubles précités, entrée en force en juin 2022 et actuellement en phase de chantier,

vu l'opportunité proposée à la Commune par ladite coopérative, de se porter locataire d'une surface d'environ 543m² de surface brute de plancher (SPB) pour 457m² de surface nette de plancher (SNP) au rez-de-chaussée de l'immeuble « B » pour y réaliser l'aménagement d'une crèche de 32 place,

vu les plans d'aménagements des locaux qui sont en cours de réalisation par les mandataires de la coopérative, dont le bureau ATBA architectes,

vu le principe que les aménagements intérieurs seront réalisés par la coopérative et rachetés par la Commune après travaux,

vu les besoins des familles nouvelles arrivantes dans le quartier des Sciers, en matière de structure d'accueil pour leurs jeunes enfants, leur permettant ainsi de conjuguer vie familiale et vie professionnelle et ce, malgré l'ouverture en septembre 2021 de la crèche Zinzolin de 32 places,

vu le manque constant de places libres dans les institutions de la petite enfance existantes sur la Commune pour répondre aux attentes des familles,

vu l'exposé des motifs EM 112-2023, de mai 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

6. D'accepter le projet de mise en œuvre par la Commune d'une crèche (EVE) de 32 places au rez-de chaussée de l'immeuble « B » du PLQ Les Sciens à Plan-les-Ouates, propriété de la coopérative d'habitation La Bistoquette.
7. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 2 350 000 F, destiné à financer les travaux d'aménagement intérieur des locaux de la crèche « La Bistoquette », y compris les frais d'équipement de la Commune.
8. D'autoriser le Conseil administratif à signer un contrat de bail d'une durée de 20 ans, prolongeable pour 10 ans supplémentaire, pour la location des surfaces brutes dévolues à la mise en œuvre de cette crèche, et ce, selon le prix de location qui aura été validé par l'OCLPF lors de l'accord provisoire de mise en location des locaux.
9. De prendre note que selon les plans financiers initiaux déposés par la coopérative La Bistoquette auprès de l'OCLPF dans le cadre de sa requête en autorisation de construire DD 114'020-1, les surfaces brutes louées avec finitions au gré du preneur, sont rentées, à ce jour, à un prix de 275 F/m2/an.
10. De comptabiliser la dépense brute prévue de 2 350 000 F et les recettes estimées à 410 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
11. D'amortir le montant net prévu de 1 940 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.

SCA/PHZ/bg - SF/PL - SPE/CCV - #137'459 - Juin 2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 114-2023**
Séance du 20 juin 2023

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 30 000 F relatif à la participation de la Commune de Plan-les-Ouates à la réalisation d'une étude directrice pour le Grand Projet Perly

Vu le Plan Directeur Cantonal et notamment les fiches A1, A5 et A17 relatives à l'intensification du renouvellement urbain, à la mise en œuvre des extensions urbaines sur la zone agricole et à la réalisation des grands projets et des projets urbains prioritaires, identifiant le Grand Projet de Perly comme vaste périmètre intercommunal d'extension de la ville dense,

vu l'intégration de la parcelle N° 15'138 sise sur le territoire communal de Plan-les-Ouates dans le périmètre du Grand Projet de Perly,

vu l'intérêt manifesté par la Commune de Plan-les-Ouates pour le développement de cette parcelle depuis plus de 12 ans, notamment par ses divers courriers au Conseil d'Etat ainsi que par la résolution R 1-2015 du Conseil municipal du 23 juin 2015,

vu le Plan Directeur Communal de Plan-les-Ouates adopté en 2009 et notamment l'image directrice de l'urbanisation, des équipements et des espaces publics, en particulier sur son Plan de synthèse (page 131) mentionnant ce secteur comme destiné à l'accueil d'activités,

vu le Plan Directeur Communal révisé et en cours d'approbation, et notamment les fiches S9, M1, M2 et M3 sur la mise en œuvre du Grand Projet de Perly et sur la gestion du trafic motorisé et le développement du réseau de transports collectifs et des mobilités douces, inscrivant ce projet comme un site de développement urbain d'importance cantonale en zone mixte et lié à la réalisation d'infrastructures de mobilités prioritaires (motorisées, collectives et douces),

vu la réalisation de l'extension de la ligne de tramway N°15 (Nations) en direction de Saint-Julien-en-Genevois devant passer au travers de ce secteur,

vu l'appel d'offres sur invitation effectué par l'Office de l'Urbanisme du Canton en novembre 2022 pour choisir un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), organisateur de l'image directrice intercommunale, et l'adjudication du mandat aux bureaux Raum 404 et Latitude Durable en co-pilotage,

vu l'accord concernant la répartition financière entre l'Etat de Genève, les communes de Perly-Certoux, Bardonnex et Plan-les-Ouates sur les frais d'études pour l'élaboration d'une image directrice en vue de débiter la planification du Grand Projet de Perly, à hauteur de 5% pour la Commune de Plan-les-Ouates,

vu l'exposé des motifs EM 114-2023, de juin 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

12. D'accepter de participer à la réalisation de l'étude directrice pour le Grand Projet de Perly en collaboration avec l'Etat de Genève et les communes de Perly-Certoux et Bardonnex.
13. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 30 000 F, destiné à couvrir le montant correspondant à la part de financement de Plan-les-Ouates de l'étude directrice pour le Grand Projet Perly, soit 5% du total des coûts.
14. De comptabiliser la dépense brute prévue de 30 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
15. D'amortir le montant net prévu de 30'000 F au moyen de 5 annuités dès la finalisation de l'étude estimée à 2025.
16. D'annexer à cette délibération, pour mémoire, copie de la résolution R1-2015 votée par le Conseil municipal en juin 2015.

SCA/TA/phz/bg #137'184 – SF/PL - juin 2023



Conseil municipal

Annexe 5)

Législature 2020-2025
Délibération **D 115-2023**
Séance du 20 juin 2023

DELIBERATION

relative au crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 1 060 000 F destiné aux subventions mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates

Vu la participation de la Commune à l'effort de ses communiens par l'octroi de subventions de différentes natures,

vu le règlement LC 33 961 relatif à l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu la motion M-30A 2022 « Promotion de la mobilité en transports publics », acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 13 décembre 2022, qui demandait au Conseil administratif de proposer à tous les habitants de la Commune un abonnement UNIRESO annuel avec une subvention de 300 F et d'offrir également une subvention équivalente aux personnes citées ci-dessus qui préféreraient opter pour un abonnement général CFF (qui inclut UNIRESO),

vu le nombre de demandes d'aides financières pour l'achat de vélos, vélos électriques et vélos-cargos, qui demeure au même niveau que les années précédentes,

vu l'estimation des charges sur les comptes 76.36 qui engendreront un dépassement de budget,

vu l'exposé des motifs EM 115-2023, de juin 2023, comprenant l'ensemble des éléments administratifs et financiers relatifs à la présente délibération,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 1 060 000 F destiné aux subventions mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 sur le compte 76.36.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



Législature 2020-2025
Délibération **D 116-2023 P**
Séance du 20 juin 2023

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 720 000 F pour la réalisation des travaux de rénovation intérieure et d'amélioration de la sécurité des bureaux sis aux 120-122 route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates

Vu la mise en œuvre du projet de rocade des services de l'administration communale,

vu l'arrivée dans les locaux sis au 122 route de Saint-Julien du service financier et des secteurs communication et développement économique du service de l'administration générale suite au déménagement de la Police municipale dans un autre bâtiment de l'administration,

vu le déplacement du service des ressources humaines du 122 vers le 120 route de Saint-Julien suite au départ de l'Etat civil et au déménagement du secteur de l'informatique dans un autre bâtiment de l'administration,

vu la nécessité d'améliorer la sécurité du patrimoine administratif de la Commune suite à l'audit sécurité réalisé par la société Ecoservices SA en 2017 en cas de transformation intérieure des locaux,

vu la nécessité de rénover et d'adapter la typologie des bureaux sis aux 120-122 route de Saint-Julien pour répondre aux besoins et spécificités des activités des nouveaux occupants des locaux,

vu la requête en autorisation de construire DD 325'373/1 déposée en date du 14 mars 2023 et actuellement en cours d'instruction,

vu l'exposé des motifs EM 116-2023 de juin 2023 comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

17. D'accepter la réalisation des travaux de rénovation intérieure et d'amélioration de la sécurité des bureaux sis aux 120-122 route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates,
18. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 720 000 F,
19. De comptabiliser la dépense brute prévue de 720 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif,

20. D'amortir le montant net prévu de 720 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

SCA – VLM/phz/bg - # 134'497 – SF/PL - juin 2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **117-2023 P**
Séance du 20 juin 2023

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 1 250 000 F pour la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise, à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons N° 29'873 et le Schéma Directeur du Réseau Cyclable de la Commune de Plan-les-Ouates, adoptés par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013 et notamment la fiche 14a relative au développement d'un mail piétons/cyclistes sur la route de la Galaise,

vu le Plan Directeur de l'extension de la ZIPLO N°28'667, préavisé favorablement par le Conseil municipal le 21 mai 1996 et adopté par le Conseil d'Etat le 6 novembre 1996, qui prévoit notamment une zone réservée le long de la route de la Galaise, côté autoroute, pour un réaménagement éventuel de ses abords ou son élargissement, avec cession gratuite au domaine public communal,

vu les aménagements en faveur de la mobilité douce réalisés dans le cadre du prolongement de la ligne de tramway entre les Palettes et la zone industrielle de Plan-les-Ouates, en particulier une piste cyclable bidirectionnelle sur la route de la Galaise et le chemin du Tourbillon,

vu le développement de la zone industrielle de Plan-les-Ouates et la volonté des collectivités publiques de favoriser le report modal sur la mobilité douce pour les collaborateurs et collaboratrices des entreprises de la zone,

vu le développement planifié du quartier des Cherpines, dont les axes de mobilité douce seront connectés à la route de la Galaise en vue d'assurer un itinéraire sécurisé, direct et confortable avec la zone industrielle de Plan-les-Ouates et le secteur d'Arare,

vu la délibération D 138-2018 votée par le Conseil municipal le 25 septembre 2018, relative au crédit d'engagement de 192 000 F pour financer la part communale des études de mobilité dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates dont le montant global s'élevait à 281'000 F, comprenant notamment l'étude pour l'aménagement d'un mail piétons/cyclistes sur la route de la Galaise,

vu le projet d'aménagement élaboré par le bureau RGR SA pour la phase d'avant-projet et par le bureau SGI SA pour la phase projet, sous le pilotage des services de l'administration communale en collaboration avec les services de l'administration cantonale, de la Fondation pour les Terrains Industriels et l'Association des entreprises de la ZIPLO,

vu le projet de requête en autorisation de construire relatif au projet d'aménagement d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise, en cours de signature par les propriétaires des parcelles concernées par le projet afin d'être déposé dans les plus brefs délais auprès de l'Office des autorisations de construire,

vu le résultat de la procédure ouverte d'appel offres pour la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise lancée le 20 janvier 2023 sur SIMAP,

vu l'exposé des motifs EM 117-2023, de juin 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e, k et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par oui, non et abstention

21. D'accepter la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise.
22. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 1 250 000 F, destiné à financer ces travaux.
23. De comptabiliser la dépense brute prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
24. D'amortir la dépense brute prévue de 1 250 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

SCA/MC/phz/bg # 137'961 – SF/PL - Juin 2023



Législature 2020-2025
Délibération **D 118-2023 P**
Séance du 20 juin 2023

PROJET DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 780 000 F pour la réalisation d'une pépinière sur le secteur des Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu la motion M 05-2021, du 27 avril 2021, invitant le Conseil administratif à étudier l'arborisation du futur quartier des Cherpines,

vu l'urgence climatique et le plan climat deuxième génération, ainsi que le fait d'une mise en culture de végétaux sur la commune permettra de réduire le nombre de transports, et, par-là, notre empreinte carbone,

vu le développement du nouveau quartier du Rolliet selon les échéances des différentes constructions,

vu la possibilité foncière (parcelle communale N° 10'017 sise aux Cherpines) de cultiver des arbres à proximité qui est une plus-value logistique et de résilience de ces futurs végétaux,

vu l'intérêt de produire des arbres sur une échéance de 4-5 ans qui permettra à la commune de profiter de cultiver des arbres supplémentaires pour ses besoins, entre autres pour le futur Parc des Charrotons (2^{ème} partie des Cherpines), et d'autres aménagements gérés par le Service de l'environnement et des espaces verts,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non et X abstentions

25. D'accepter le crédit d'engagement pour la réalisation d'une pépinière sur le secteur des Cherpines,
26. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 780 000 F, y compris les frais d'études, destiné à la réalisation de cette pépinière.
27. De comptabiliser la dépense brute prévue de 780 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
28. D'amortir le montant net prévu de 780 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2027.



Législature 2020-2025
Délibération **D 119-2023 P**
Séance du 20 juin 2023

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 F destiné à l'ouverture de deux postes de secrétaires généraux adjoints

Vu le projet de réorganisation du secrétariat général,

vu l'exposé des motifs EM 119-2023, de juin 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

29. D'accepter l'ouverture de deux postes de secrétaires généraux adjoints, à 100%, dès le 1^{er} octobre 2023, à destination du Service de l'Administration générale.
30. D'accepter un crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 F à cet effet, salaires et charges comprises, couvrant les mois d'octobre à décembre 2023 (la pérennisation des postes étant prévue dans le cadre du budget 2024).
31. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 en dépenses supplémentaires sur les rubriques 02.30.
32. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

CK/FM – SF/PL – juin 2023, #140134



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Résolution **R 12-2023**
Séance du 20 juin 2023

RESOLUTION

relative au préavis du Conseil municipal sur la mise à jour du Plan Directeur Forestier du Canton de Genève
- printemps 2023

Vu le projet de mise à jour du plan directeur forestier, élaboré par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) du Canton de Genève au printemps 2023,

vu la transmission par courriel du projet de mise à jour du plan directeur forestier, élaboré par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) du Canton de Genève le 25 avril 2023,

vu le document « dossier principal – consultation publique », élaboré par le Service du paysage et des forêts du Canton de Genève au printemps 2023,

vu le document de synthèse « en bref » élaborée par le Service du paysage et des forêts du Canton de Genève au printemps 2023,

vu les fiches de mesures techniques élaborées par le Service du paysage et des forêts du Canton de Genève au printemps 2023,

vu l'enquête publique relative au projet de mise à jour du plan directeur forestier, se déroulant du 23 avril au 23 juin 2023, conformément à l'article 30, alinéa 2, du règlement d'application de la loi sur les forêts du 18 septembre 2019,

vu le Plan directeur communal en cours de révision,

vu le Plan Localisé de Quartier N°28'391, adopté par le Conseil d'Etat le 30 mai 1994,

vu le préavis de la Commission Aménagement et Grands Projets du Conseil municipal de la Commune de Plan-les-Ouates du 12 juin 2023,

conformément à l'article 30, al. 3 du règlement d'application de la loi sur les forêts du 18 septembre 2019,

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

De préavisier **défavorablement** la mise à jour du plan directeur forestier élaborée par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature pour les raisons suivantes :

- 1) La classification de l'alignement d'arbres entre l'autoroute de contournement et le quartier des Sciers, ainsi que la végétation entre le chemin Le-Sapay et le quartier de la Chapelle, en « forêt étroite » est problématique. Cette classification et l'impossibilité d'obtenir des dérogations si ladite forêt étroite se trouve en bord de ville (tableau en p.101), compromet grandement des projets d'aménagement de la Commune :
 - a. La réalisation d'une passerelle de mobilité douce des Sciers qui doit relier le quartier de la Milice et le quartier des Sciers en surplombant l'autoroute de contournement (N01). Cette passerelle fait partie intégrante de la réalisation du quartier, puisqu'elle figure à la fois dans le PDQ et le PLQ des Sciers, ainsi que dans le PLQ du quartier de la Milice, dans le Plan directeur communal de 2009 et sa version en cours de révision, et dans le schéma directeur cyclable et plan directeur des chemins pour piétons de la Commune de Plan-les-Ouates. Elle a également été inscrite comme mesure dans le projet d'agglomération (PA) n°4 du Grand Genève et fait actuellement l'objet d'un concours d'ingénierie et d'architecture.
 - b. La réalisation d'un cheminement modes doux le long du quartier des Sciers (DD 312'584/en recours), entre le bassin de rétention et le chemin de l'Essartage. Ce cheminement est bordé à l'ouest par le cordon boisé et à droite par la noue.
 - c. La réalisation d'un projet social intercommunal (Plan-les-Ouates et Lancy) dans l'ancienne maison des jardins familiaux (bâtiment N°3'548).

SCA-ED-phz / # 143'165 – Juin 2023

MOTION

Pour optimiser la récupération et le recyclage de l'eau. Arrêtons de la gaspiller !

- Considérant que la pénurie d'eau douce est un souci sociétal à moyen terme.
- Constatant que les périodes de sécheresse s'avèrent être de plus en plus nombreuses et régulières également à Genève¹.
- Remarquant que le climat est de plus en plus ensoleillé et chaud sous nos latitudes²
- Persuadé que les collectivités doivent donner l'exemple en matière d'écologie en proposant des solutions innovantes.
- Constatant que la problématique de récupération et recyclage de l'eau n'est pas systématiquement considérée dans les projets de construction dans nos services.
- Soucieux de donner un signal fort en étant une commune responsable et novatrice.
- En adéquation avec le « Règlement relatif à l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce de la commune de Plan-les-Ouates »

Sur proposition du Groupe PDC - Le Centre

le Conseil municipal invite le Conseil administratif :

par 21 oui et 2 non

- A tout mettre en œuvre pour trouver des moyens de récupérer l'eau dans les réalisations nouvelles ou des rénovations des bâtiments du patrimoine administratif et financier, afin de la réutiliser in situ ou la stocker pour une utilisation autre.
- A réfléchir à une incitation aux particuliers, aux associations et aux coopératives d'habitations qui pourrait se matérialiser par une aide financière en cas de réalisation dans le sens de la présente motion.
- A étudier la possibilité d'étendre les encouragements financiers précités aux petites et moyennes entreprises (PME) comportant entre 5 et 10 emplois temps plein (ETP),

ces structures qui n'ont pas nécessairement les finances pour prioriser ce type de mesures.

¹<https://www.meteosuisse.admin.ch/climat/changement-climatique/chaleur-canicule-secheresse-froid-et-neige/indicateurs-climatiques/indices-de-secheresse.html>

²<https://www.meteosuisse.admin.ch/climat/changement-climatique/evolution-temperature-precipitations-enseillement.html>

Exposé des motifs :

« Nous manquerons d'eau bien avant de manquer de pétrole », tels étaient les propos de Peter Brabeck-Lemarther, ancien PDG de la multinationale Nestlé de 1997 à 2008, lors d'une conférence tenue à Genève il y a bientôt 10 ans¹.

Aujourd'hui, nous aimerions nous rendre attentifs et responsables que la problématique de l'eau est un problème de collectivité publique dont nous ne sommes peut-être pas assez conscients.

Cependant, il nous paraît urgent de prendre des mesures qui nous semblent assez évidentes pour participer et peut-être amorcer un effort collectif dans la récupération d'eau de pluie notamment.

N'est-il pas étonnant de penser que nous nettoyons nos chaussées avec de l'eau potable ? Tout comme est-il pertinent d'arroser nos arrangements floraux ou autres arbres et buissons avec de l'eau sortie des bornes hydrantes ? Nous possédons quelques bassins de rétention dans notre commune, ne pourrions-nous pas imaginer utiliser et valoriser cette eau stockée dans nos sols ? Des cuves de rétention de pourraient-elles pas être installées dans nos immeubles communaux afin d'utiliser cette eau pour l'arrosage de la végétation du site concerné ? L'arrosage à grande eau, avec une évaporation conséquente en période chaude ne devrait-il pas être remplacé par un système de goutte à goutte ? Lors de la réalisation de futurs terrains de football par exemple, ne pourrions-nous pas mettre un système de drains afin de récupérer l'eau de pluie de telles surfaces afin de l'utiliser pour les arroser par la suite ?

« Malheureusement », l'eau fournie sur notre canton est bon marché et ne nous incite pas forcément à réfléchir ou non sur le gaspillage de l'eau.

Certes, nous n'avons aucune prétention à détenir la clé à l'éventuelle pénurie d'eau future, mais voilà quelques questions et réflexions qui nous poussent aujourd'hui, chers et chères collègues, à vous inviter à accepter notre motion afin de réfléchir collectivement à des entreprises vertueuses dans le domaine de récupération et recyclage de l'eau.

Pour le groupe PDC – Le Centre : Anita DE MITRI, Barbara SOULIER, Isabelle WILLIMANN, Vincent GILLET, Philippe ROCHETIN, Denis THORIMBERT.

¹<https://www.unige.ch/campus/numeros/122/invite/>

PROJET DE MOTION

Faire ses courses à vélo à Plan-les-Ouates

Mesdames les Conseillères municipales,

Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant :

- les articles 190 et 192 de la Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE, rsGE A 2 00) du 14 octobre 2012 ;
- la Loi sur la mobilité (LMob, rsGE H 1 20) du 23 septembre 2016 ;
- la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE, rsGE H 1 21) du 5 juin 2016 ;
- le Règlement relatif aux plans de mobilité d'entreprises (RPMob, rsGE H 1 23.03) du 16 juin 2012 ;
- la Loi sur la mobilité douce (LMD, rsGE H 1 80) du 15 mai 2011 ;
- le Règlement sur la mobilité douce (RMD, rsGE H 1 80.01) du 27 novembre 2013 ;
- le Plan de mobilité cantonal ;
- le plan directeur communal du 23 novembre 2009 ;
- la volonté du Conseil municipal d'apporter un soutien aux personnes faisant le choix de la mobilité douce pour leurs déplacements quotidiens ;
- l'engagement de longue date de la commune de Plan-les-Ouates en faveur du développement durable et du bien-être de sa population ;
- l'aménagement futur de pistes cyclables continues sur la Route de Saint-Julien ;
- la forte demande des habitantes et habitants de la commune, par exemple l'intervention d'une personne du public à la fin du Conseil municipal du 7 février 2023;

Sur proposition des Vert·e·s de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DEMANDE

par X oui, X non et X abstentions

au Conseil administratif :

- 1) de créer une zone de places de parc couvertes pour une dizaine de vélos sur le Mail 2000, à hauteur du Centre commercial de Plan-les-Ouates (route de Saint-Julien 176) ;
- 2) de créer une zone de places de parc couvertes pour une dizaine de vélos sur la route du Vélodrome, à hauteur du Centre commercial de Plan-les-Ouates (route de Saint-Julien 176) ;
- 3) d'inclure dans ces créations des places pour des vélos avec remorques et/ou vélo-cargos ;
- 4) d'encourager le propriétaire du Centre commercial de Plan-les-Ouates d'ajouter des places de parc pour deux-roues – motorisés ou non – sur son parking privé.

Pour le Conseil municipal de Plan-les-Ouates,

Glenna Baillon, François Haas, Christophe Reversy, Maxime Rohmer, Nathalie Ruegger, Marco Solari, Pierre Torri, Barthélémy Von Haller.

Exposé des motifs

La politique du Canton et de la commune de Plan-les-Ouates encourage le passage des usagers de la route à la mobilité douce au travers des lois, règlements et plans d'actions énumérés dans les considérants. Faire ses courses implique l'usage de la voirie et doit donc être intégré à cette politique. Dans le cas de Plan-les-Ouates, il y a deux supermarchés qui attirent une grande partie des habitants de la commune, mais également des communes voisines. Les trajets pour les commissions sont, de par la configuration géographique de Genève-Sud, souvent de plusieurs kilomètres et sont difficilement faisables à pied. En ce qui concerne le supermarché de la Place des Aviateurs, il est desservi par des lignes de bus et met à disposition des places de parc pour voitures, motos et vélos en suffisance.

La situation est différente concernant le Centre commercial de Plan-les-Ouates. Celui-ci est composé d'un supermarché, de sept autres commerces (un bureau de change, un détaillant de vin, une pharmacie, une blanchisserie, un magasin de tabac, un coiffeur et un restaurant) ainsi que de plusieurs cabinets médicaux. Un grand nombre d'habitants de Genève-Sud n'ayant pas de supermarché à proximité immédiate, ainsi que beaucoup d'employés de la ZIPLO, fréquentent régulièrement ce Centre, dont de nombreux cyclistes faisant leurs trajets professionnels à vélo. Beaucoup d'entre eux risquent à court ou moyen terme de changer leurs habitudes en choisissant d'utiliser la voiture pour faire leurs courses par manque de places de parc dédiées aux vélos.

Le stationnement devant le Centre est de manière générale compliqué, voire chaotique durant les heures d'affluence, et quasiment impossible en particulier pour les vélos (voir annexe 1). En effet, le Centre dispose de

- 70 places pour voitures (35 en surface et 35 en sous-sol) ;
- 4 à 5 places pour motos (3 en surface et 1, voir 2, en sous-sol) ;

- 2 places handicapés (1 en surface et 1 en sous-sol) ;
- 3 places de vélo très serrées (voir annexe 2).

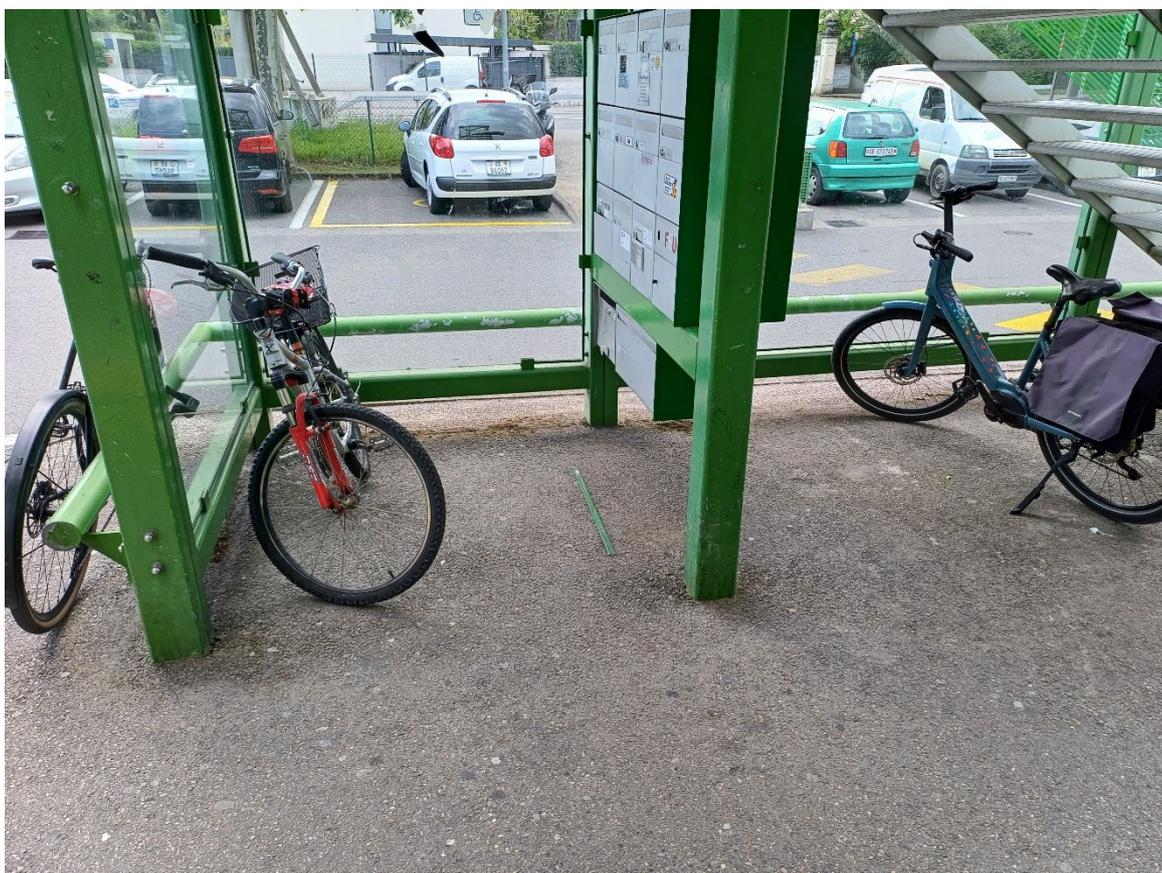
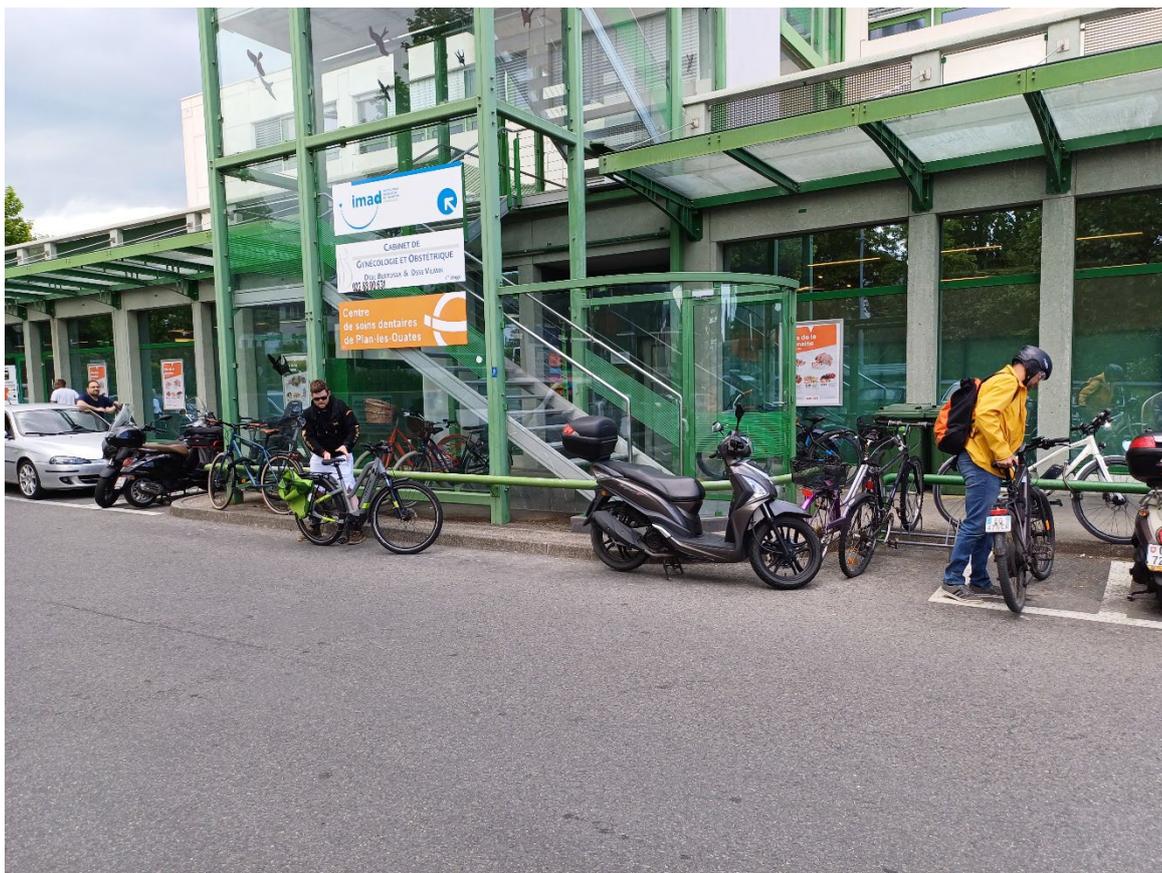
Plusieurs fois par jour, des voitures attendent que des places se libèrent ou se garent hors des cases et les deux-roues, motorisés ou non, se mettent là où ils peuvent, rendant le déplacement d'une personne à pied extrêmement dangereuse sur cet espace. La Commune et les usagers ont, à plusieurs reprises, interpellé le propriétaire du Centre commercial afin de rendre la situation viable. Celui-ci ne semble toutefois pas vouloir s'en occuper. Il est dès lors du devoir de la commune de trouver une solution.

La création d'une vingtaine de places de parc pour vélos, de part et d'autre du Centre commercial (voir annexe 3), aura plusieurs avantages directs :

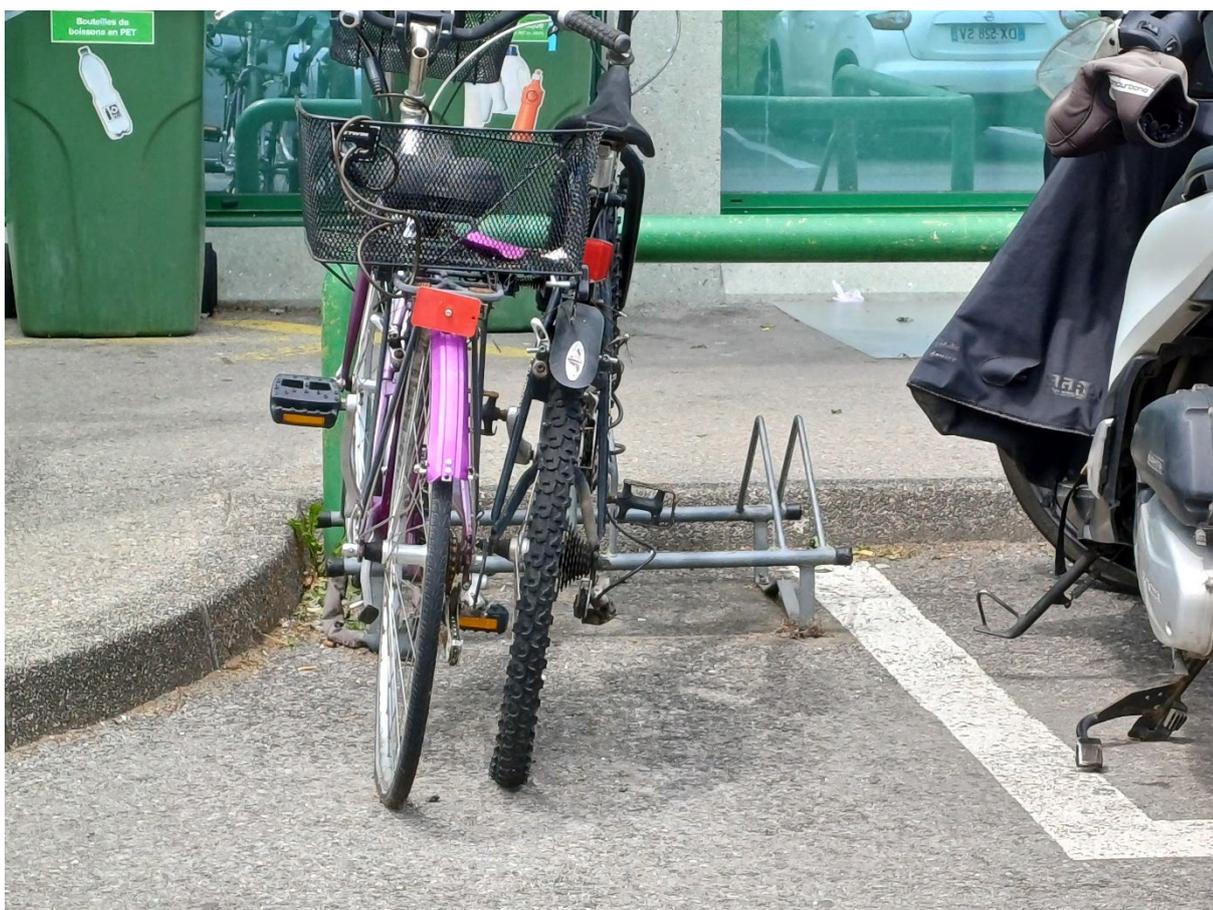
- elle permettra aux usagers de faire leurs courses ou de se rendre chez leur médecin avec ce moyen de transport « doux » ;
- elle permettra aux vélos plus longs et/ou larges de stationner sans dépasser sur la voirie ;
- elle permettra aux cyclistes de charger les courses de manière sécurisée ;
- elle permettra ainsi de libérer le flux des deux-roues juste devant le Centre commercial, son entrée et son trottoir ;
- elle permettra aux deux-roues motorisés d'utiliser les places dédiées sur le parking du Centre commercial.

En vous remerciant, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir faire bon accueil à la présente motion.

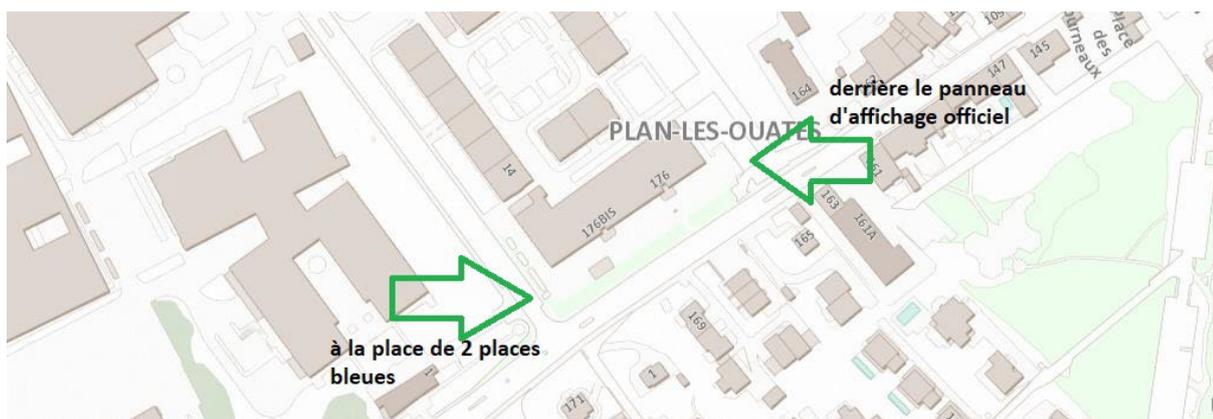
Annexe 1 : situation par exemple le lundi 22 mai 2023 à 15h37



Annexe 2 : les 3 places pour vélos actuelles



Annexe 3 : Emplacements envisagés pour les zones de stationnement de vélos



MOTION

En faveur de la couverture de la carrière du centre équestre de Plan-les-Ouates

- Considérant que Plan-les-Ouates est reconnue pour la qualité de ses nombreuses installations sportives de qualité.
- Constatant qu'une insatisfaction règne autour de l'exploitation du centre équestre.
- Inquiets du manque de fréquentation global du centre équestre.
- Persuadés que l'intérêt pour cette pratique sportive existe aussi bien chez les jeunes que les moins jeunes, tous sexes confondus.
- Conscients des coûts induits actuels pour une exploitation modérée des installations.
- Remarquant que la pratique de l'équitation dans la carrière ne peut pas se faire lors de conditions météorologiques difficiles.

Sur proposition de la commission des Sports

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

par 23 oui (unanimité)

- Etudier et chiffrer la faisabilité d'une couverture pour la carrière du centre équestre.

Pour la commission des sports : Glenna BAILLON, Luis BRUNSCHWEILER, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Christophe REVERSY, Philippe ROCHETIN, Laurent SEYDOUX